

09/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2020

Présents :

Stacy ALGRAIN, Anne BISAGNI-FAURE, Mathéa BOUDINET, Timothée BULTINGAIRE, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Olivier DUHAMEL, Pascale EISENBERGER, Antonin FERREIRA, Françoise FURIC, Yannig GOURMELON, Frédéric GROS (départ à 10h13, procuration à Jeanne LAZARUS), François HEILBRONN, Émeric HENRY, Jean-François HUCHET, Samuel KHALIFA, Julie de LA SABLIERE, Jeanne LAZARUS, Thomas LE CORRE (départ à 10h30, procuration à Anaïs PICART), Marie-Christine LEPETIT, Miao LIN-ZUCKER, Anaïs PICART, Emma SALLEY, Ethan WERB, François WERNER, Raphaël ZAOUATI.

Absents ou excusés :

Marie-Christine LEMARDELEY (procuration à Jeanne LAZARUS), François-Joseph RUGGIU (procuration à Alain CHATRIOT).

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	Représentante du Recteur
Karine AURELIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Ariane AZEMA	Inspectrice générale de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Judith AZEMA	Directrice éditoriale et marque
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Raphaël CHARPENTIER	Président enseignant du Conseil de la vie étudiante et de la formation
Gabriela CROUZET	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur juridique
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Frédéric MION	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Aurianne MORILLAS	Responsable juridique
Imola STREHO	Directrice exécutive de l'École doctorale
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

*

* *

I. Élection de la présidente ou du président du Conseil	2
II. Élection des vice-présidentes ou vice-présidents étudiant(e) et représentant(e) du personnel du Conseil	3
III. Désignation du membre du Conseil de l'Institut siégeant au sein de la commission de déontologie	8
IV. Point d'actualité sur le semestre en cours et perspectives pour le semestre de printemps 2020-2021	9
V. Délibération visant à fixer les critères de sélection des établissements de l'enseignement secondaire qui intégreront le dispositif CEP	20
VI. Présentation du projet de changement de nom de l'École doctorale	27
VII. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 9 et 28 avril, 26 mai, 30 juin, 22 septembre et 13 octobre 2020	28
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	29

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2020**

La séance est ouverte à 9 h 01 par Pascale EISENBERGER.

Pascale EISENBERGER

Bonjour à tous. Merci d'être là ce matin avec nous. Bienvenue, pour ceux et pour celles pour qui c'est la première séance au Conseil de l'Institut. Aujourd'hui, exceptionnellement, c'est moi qui vous accueille, en l'absence d'un président ou d'une présidente, juste pour ce début de séance, avec mes quatre collègues : Julie de LA SABLIERE, Yannig GOURMELON, moi, Sébastien URIOSTE et nos suppléants, nous représentons les enseignants vacataires.

Pour commencer, quelques règles de fonctionnement, des principes de base de Zoom que vous devez sans doute déjà connaître et puis quelques petits mots d'information sur le vote à bulletin secret, et Ismahane GASMI complètera si j'oublie quelque chose. Sur Zoom, d'abord n'oubliez pas que cette séance est enregistrée, pour pouvoir établir le procès-verbal ; et si vous souhaitez intervenir, merci d'utiliser le chat, en cliquant sur « converser ». En revanche, n'utilisez pas ce chat pour commenter ou avoir des conversations parallèles, parce qu'elles ne seraient pas enregistrées au procès-verbal. En ce qui concerne le vote à bulletin secret pour les trois élections que nous allons avoir, vous avez reçu il y a quelques minutes, je crois, un email avec le lien du prestataire Neovote : vous trouverez votre identifiant personnel et le code pour valider votre vote. Si vous avez une procuration, vous aurez à faire la manipulation deux fois.

I. ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Pascale EISENBERGER

Alors, sans plus attendre, nous pouvons passer au premier point à l'ordre du jour, qui est l'élection du président ou de la présidente. Y a-t-il des candidatures ?

Jeanne LAZARUS

Je suis candidate.

Pascale EISENBERGER

Merci, Madame LAZARUS. Je vais vous laisser la parole.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup, Madame EISENBERGER.

Monsieur le Président de la Fondation, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Institut, élue présidente en mai 2019 pour quatre ans, j'ai démissionné de ce mandat pour me présenter à nouveau à vos suffrages, devant ce Conseil largement renouvelé lors des élections qui viennent d'avoir lieu. Si vous me faites l'honneur de m'accorder à nouveau votre confiance, je m'emploierai à continuer à faire de notre assemblée un lieu de débat et de démocratie, auquel l'ensemble des membres participe activement, qu'ils ou elles soient étudiantes ou étudiants, doctorantes ou doctorants, salarié(e)s, enseignantes et enseignants permanents ou non permanents, ou encore qu'ils ou elles soient présent(e)s en tant que personnalités qualifiées ou personnalités dites extérieures.

Sociologue, diplômée de Sciences Po, agrégée de Sciences économiques et sociales, je suis chargée de recherche au CNRS, membre du centre de sociologie des organisations, je suis également directrice du département de sociologie, et élue au Conseil de l'Institut depuis quatre ans. J'ai pu mesurer pendant ces quatre années l'importance de cette instance au sein de notre école. Nous y avons discuté et voté des réformes majeures, comme celle du Collège, ou plus récemment la réforme des admissions. Nous avons aussi travaillé sur des sujets de longue haleine, comme l'égalité homme-femme, notre impact environnemental, ou la santé des étudiants et des étudiantes.

Durant mes presque un an et demi de présidence du Conseil de l'Institut, j'ai travaillé à la réorganisation des groupes de travail, j'ai veillé à la qualité de l'information fournie en préparation de chacune de nos réunions, et j'ai surtout cherché à créer les conditions d'un climat de respect mutuel permettant à nos débats d'être non seulement sereins, mais avant tout utiles, car informés et argumentés. Dans les quatre années qui viennent, mon

ambition sera de donner au Conseil de l'Institut toujours plus de poids au sein de notre institution, comme instance décisionnelle et comme lieu de proposition, pour construire toujours plus de justice sociale, pour des enseignements de qualité, et pour une recherche d'envergure internationale.

La crise sanitaire a mis en lumière à quel point le Conseil est un lieu d'échanges précieux entre toutes ses parties prenantes et l'administration, y compris lorsque des désaccords s'y expriment : nos regards différents sont complémentaires et enrichissent notre compréhension des événements. Ce sujet n'est pas derrière nous : comment adapter les enseignements ? Quelles sont les meilleures modalités d'examen ? Comment venir en aide aux étudiantes et étudiants rencontrant des difficultés de toutes sortes ? Ces questions vont nous accompagner pour les mois à venir, et sans doute au-delà. Si vous me faites l'honneur de m'élire présidente du Conseil de l'Institut, sur ces questions et sur toutes les autres qui arriveront au cours de mon mandat, je m'emploierai à ce que nous apportions le meilleur de notre collectif.

Je vous remercie.

Pascale EISENBERGER

Merci beaucoup, Madame LAZARUS. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ? Très bien, nous pouvons passer au vote.

Ismahane GASMI

Je vais annoncer les procurations. Madame LEMARDELEY donne procuration à madame LAZARUS, et monsieur RUGGIU donne procuration à monsieur CHATRIOT.

Vous pouvez vous connecter au lien que vous avez reçu pour procéder au vote.

Madame Jeanne LAZARUS est élue présidente du Conseil de l'Institut à la majorité des votants (27 voix pour, 2 votes blancs).

Pascale EISENBERGER

Félicitations, Madame LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie beaucoup, merci de votre confiance, et je tenterai de m'en montrer digne dans les années à venir.

Olivier DUHAMEL

Je tiens aussi à féliciter chaleureusement Jeanne LAZARUS, qui bat le record du Général de Gaulle en avril 62 pour le référendum sur l'indépendance de l'Algérie.

Jeanne LAZARUS

Merci de cette référence, qui me fait chaud au cœur. Nous allons donc passer à nos trois autres votes

II. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTES OU VICE-PRÉSIDENTS ÉTUDIANT(E) ET REPRÉSENTANT(E) DU PERSONNEL DU CONSEIL

Jeanne LAZARUS

La deuxième élection de ce matin, est l'élection du ou de la vice-présidente représentant(e) des salarié(e)s. Quelles sont les candidatures pour cette vice-présidence ?

Pardon, excusez-moi, avant, je voulais remercier Pascale EISENBERGER d'avoir procédé à cette introduction, et je suis ravie de continuer à travailler au sein du bureau avec vous.

Simon CORDONNIER

Bonjour. Je suis candidat.

Jeanne LAZARUS

Merci. Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur CORDONNIER, je vous laisse la parole.

Simon CORDONNIER

Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas être long, j'ai eu l'occasion de vous envoyer un message pour vous donner les raisons de ma candidature. J'ai été élu moi-même au Conseil de l'Institut lors de la dernière mandature,

mais en tant que suppléant dans un premier temps. J'ai rejoint le Conseil à partir du moment où le titulaire a quitté ses fonctions à Sciences Po, c'est-à-dire il y a à peu près deux ans, ce qui m'a donné l'occasion de comprendre comment fonctionnait ce Conseil, et de témoigner des évolutions dont il a été l'objet suite à l'arrivée à la présidence de Jeanne LAZARUS. Donc, je suis aujourd'hui désireux de poursuivre ce travail en m'impliquant davantage au sein du bureau, pouvoir participer à cet effort d'amélioration des documents dont on dispose en préparation des Conseils, tout ça pour renforcer le rôle de conseil de cette instance, qui à mon avis pourrait être encore plus utilisée par la direction, par l'institution pour qu'on avance tous dans la même direction, dans une direction qu'on pourrait définir communément, et en bénéficiant des apports de chacune des communautés de Sciences Po. Le Conseil de l'Institut est l'un des rares lieux où l'ensemble de ces communautés se retrouve. Et de ce point de vue-là, je trouve qu'il est extrêmement important de lui donner tout le poids que lui confèrent les statuts. Donc, je suis très désireux de m'investir dans cette démarche en représentant les personnes au sein du bureau.

Merci.

Jeanne LAZARUS

Merci. Nous allons donc procéder au vote. Madame GASMI, je pense qu'il n'y a pas de nouvelles procurations ?

Ismahane GASMI

Non.

Monsieur Simon CORDONNIER est élu vice-président du Conseil de l'Institut représentant du personnel, à la majorité des votants (27 voix pour, 2 votes blancs).

Jeanne LAZARUS

Mes félicitations, et je laisse le Président de la Fondation faire ses comparaisons historiques.

Simon CORDONNIER

Je vous remercie.

Olivier DUHAMEL

Alors, je ne vais pas comparer avec CEAUSESCU, ce serait quand même très, très désobligeant, mais donc je note une égalité avec le record gaullien, décidément pulvérisé.

Jeanne LAZARUS

Parfait. Nous passons au troisième vote de ce matin, qui est le vote pour le ou la vice-présidente étudiante. Qui sont les candidats ?

Raphaël ZAOUATI

Je suis candidat.

Thomas LE CORRE

Je suis candidat.

Antonin FERREIRA

Je suis candidat aussi.

Jeanne LAZARUS

Nous allons vous écouter dans l'ordre des déclarations. Alors, Monsieur ZAOUATI vous avez la parole.

Raphaël ZAOUATI

Madame la Présidente, merci beaucoup. Mesdames et Messieurs, je suis honoré de pouvoir m'exprimer pour la première fois au sein de ce Conseil en tant qu' élu titulaire, et de vous soumettre en quelques mots les raisons qui motivent aujourd'hui ma candidature à la vice-présidence étudiante du Conseil de l'Institut.

Quelques mots tout d'abord pour vous dire qui je suis, pour celles et ceux avec qui je n'ai pas encore eu l'occasion d'échanger. Je suis étudiant en Master 1 en politique publique au sein de l'école d'affaires publiques, et j'étais au Collège Universitaire à Paris les trois dernières années. J'ai eu l'honneur de siéger au Conseil de l'Institut en tant

que suppléant de Côme AGOSTINI pour Nova lors de la précédente mandature, et je suis désormais président de Nova, et élu aux côtés de Stacy ALGRAIN depuis octobre dernier.

Fort de mon engagement aux côtés des étudiants et du bilan de notre organisation au sein des instances, je suis donc candidat à la vice-présidence étudiante. Je souhaite porter une voix rassembleuse, responsable, et à ce titre, j'ai été ravi de pouvoir échanger avec un grand nombre d'entre vous depuis deux semaines des sujets importants que nous aurons à faire avancer tous ensemble durant les prochains mois.

À ce titre, pour permettre une meilleure synergie au sein de ce Conseil, je m'engage à promouvoir, en tant qu'élu étudiant, une méthode nouvelle, une méthode différente. Cette méthode repose à la fois sur un meilleur dialogue, en étant à l'écoute de chacun, quelles que soient ses opinions, de façon à poursuivre la démarche constructive que nous défendons depuis le début à Nova. Ainsi, je m'engagerai, si vous m'accordez votre confiance, à réunir tous les élus étudiants, et à avoir un échange en amont de chaque bureau avec les élus et les personnalités qualifiées qui le souhaitent. J'ai pu me rendre compte ces deux dernières années qu'un certain nombre de sujets portés par d'autres communautés devaient être soutenus aussi par les étudiants.

Je tiens vraiment à insister sur la démarche dans laquelle je souhaite m'inscrire, car il y a deux ans, nous avons fait le choix de ne pas nous présenter à la vice-présidence, justement parce que nous étions nouvellement élus et que nous respectons l'expérience de celles et ceux qui avaient déjà siégé en Conseil. Mais lors de la précédente mandature, nous avons regretté de n'avoir jamais été associés en tant qu'élus étudiants, ni même consultés en amont des Conseils par les précédents vice-présidents étudiants ou co-présidents étudiants. Ce mode de fonctionnement n'est selon nous plus souhaitable, et à l'inverse, nous prenons une méthode constructive de dialogue, d'ouverture, loin des clivages partisans et sectaires.

S'il y a une élection, c'est bien parce qu'il n'y a pas de désignation automatique, et si j'ai l'honneur d'être élu, je serai le vice-président de tous les étudiants, et non le vice-président de Nova — cela a toute son importance. Nous défendons une vision différente, une méthode de travail différente, il est parfaitement normal selon nous que nous puissions le faire, et c'est le principe même du débat. Je ne suis pas du tout dans une volonté de m'accaparer tous les pouvoirs ou quoi que ce soit, mais au contraire de vraiment pouvoir les redistribuer à tous les élus. Et ce n'est pas une question d'UNEF, d'UNI, de Nova — d'ailleurs, près d'un tiers des étudiants n'ont voté ni pour l'UNEF ni pour Nova, mais aucune organisation n'a atteint la majorité, et aucune d'entre elles ne peut donc prétendre être le représentant unique des étudiants. En tant que vice-président, je continuerai aussi bien sûr à défendre les convictions que j'ai pu forger depuis près de trois ans d'engagement à Sciences Po, il faudra faire avancer un certain nombre de sujets importants, que ce soit aux yeux des étudiants qu'aux yeux de l'Institut, comme la réforme des admissions, la réforme des droits de scolarité, ou encore l'écologie, qui était un des piliers de notre programme. Nous défendrons un Sciences Po plus durable, plus ouvert, plus inclusif et soucieux de l'excellence académique qui fait la force de notre école. Vous pouvez enfin être également assurés de ma détermination à porter certains combats, comme la défense de la laïcité et des libertés académiques, dont l'actualité nous rappelle l'importance, mais aussi le financement et le soutien à la recherche.

Je ne peux conclure sans évoquer la crise sanitaire, qui bouleverse notre institution, et il faudra, je pense, que nous portions collectivement un regard vigilant sur les décisions prises, et que nous pourrions tirer toutes les leçons utiles de cette crise. J'espère en tout cas qu'au-delà de ma candidature et quelle qu'en soit son issue, nous pourrions mener davantage encore d'actions communes. Je vous remercie.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie. Monsieur LE CORRE ?

Thomas LE CORRE

Monsieur le Président de la Fondation, Madame la Présidente, chers Élus, enchanté. Ça fait plaisir de vous voir, je retrouve des visages de mon oral d'admission, ça commence à monter un peu. Je m'appelle Thomas LE CORRE, je suis tête de liste Sciences Po écologique et solidaire, et j'ai donc l'honneur aujourd'hui de vous présenter ma candidature à la vice-présidence du Conseil de l'Institut. Étant donné qu'il semble y avoir eu quelques quiproquos quant à nos objectifs et à la manière de travailler de mon équipe, je vais vous redonner brièvement les raisons de cette candidature.

Recontextualisons : nous sommes une équipe renouvelée, nous étions pour beaucoup — Anaïs et Ethan sont présents — en première année l'année passée, et quand nous sommes arrivés à Sciences Po, nous avons été particulièrement troublés par le climat un peu fragilisé de la vie syndicale et associative. Et c'est pour cette raison que nous avons décidé de rebâtir une équipe dynamique, composée à la fois de représentants syndicaux, à mon image, mais aussi de militants associatifs. Et donc, l'équipe que vous avez devant vous, au Conseil de l'Institut comme au CVEF, est en fait l'aboutissement d'un an et demi de travail de reconstruction. Je suis donc à la tête d'une équipe qui a vocation à retrouver une relation de confiance avec l'ensemble des parties prenantes. J'assume

les difficultés que notre organisation a pu rencontrer et les maladresses qui ont pu être commises, mais je peux aussi et surtout vous assurer que nous en tirons toutes les conséquences, et que cette nouvelle vice-présidence sera placée sous le signe du respect, de la proposition, et de la coopération entre parties.

Si nous souhaitons accéder à la vice-présidence, c'est parce que c'est un levier pour faire appliquer un maximum des propositions de notre programme. Je pense que nous pouvons trouver énormément de points d'accord, autour des valeurs d'équité et d'excellence, d'écologie et de démocratie, et ce grâce à la participation au bureau pour faire remonter un certain nombre de propositions à l'ordre du jour, et surtout au siège à la commission de suivi social, qui permet d'accompagner nombre, nombre d'étudiants en difficulté. Et si je pense qu'il y a une valeur, un point d'orgue qu'on peut trouver tous ensemble, un point d'accord fondamental, c'est la démocratie, les valeurs démocratiques, et en particulier dans le contexte de crise sanitaire. Nous pensons, et je pense que nous retrouvons un peu la vision de Madame la Présidente, Jeanne LAZARUS, le fait que le CI ne doit pas être qu'une chambre d'enregistrement, et que c'est justement dans les crises, dans la crise sanitaire que vit notre institution que la démocratie est indispensable. Face à la facilité parfois de concentrer des pouvoirs, je crois vraiment dans le rôle indispensable du Conseil de l'Institut. Donc, l'idée, c'est qu'en tant que vice-président étudiant, j'essaierais à nouveau d'être un liant efficace entre toutes les parties du Conseil.

Pour être un liant efficace, nous serons dans la proposition, et pas dans l'opposition. Soyons clairs : nous sommes très fiers d'être membres de cette maison, et nous ne serons pas un obstacle, nous serons là au contraire simplement pour améliorer ce qui doit être amélioré. Et pour y parvenir, nous savons pertinemment que nous avons besoin de vous.

Il y a un dernier point assez fondamental, Raphaël ZAOUATI a dit quelques mots là-dessus, mais nous sommes aussi et surtout la liste ayant reçu la majorité du suffrage des étudiants — alors, malgré le taux d'abstentions qui est parfois très élevé, c'est un fait, et c'est regrettable. Il n'empêche que voter pour moi, voter pour Sciences Po écologique et solidaire à la vice-présidence étudiante, c'est aussi respecter la volonté de la majorité des étudiants, la volonté qui s'est exprimée lors des suffrages en octobre dernier, et cette volonté qui n'a pas été respectée hier au Conseil de la vie étudiante.

En tout cas, quelle que soit l'issue du scrutin, nous aurons pendant ces deux ans de mandature toujours la volonté de proposer, de construire, de représenter les étudiants, de façon la plus respectueuse possible. Merci pour votre écoute.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie. Monsieur FERREIRA ?

Antonin FERREIRA

Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Président de la Fondation, Monsieur le Directeur, Représentants des enseignants, des salariés et des étudiants, je m'excuse tout d'abord de ne pas m'être annoncé auparavant vis-à-vis de ma candidature au Conseil : je débarque, je suis nouveau représentant étudiant. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai décidé aujourd'hui, hier soir, de me présenter à la vice-présidence étudiante. Comme certains parmi vous, je pense, vous avez vu ce communiqué, notamment de nos amis de l'UNEF hier soir sur le déni démocratique lors du vote au CVEF hier, et je suis désolé, Thomas, mais 3 représentants sur 8, ça ne fait pas une majorité absolue. Et je trouve ça assez regrettable qu'on parle de déni démocratique et de défendre la démocratie quand on ne reconnaît pas le vote des Conseils. Et à ce titre, on peut discuter, je pense, d'une réforme des statuts, du règlement, pour que les représentants étudiants soient élus d'une manière différente, mais le faire après avoir perdu une élection, je trouve ça assez regrettable. Surtout, comme tu le soulignais, dans le contexte actuel, dans lequel, je pense, on doit être tous unis et solidaires, et ne pas chercher à cliver inutilement.

Tout d'abord, pourquoi me présenter ? Pour plus de transparence, déjà. Je pense que dans toutes nos analyses, ça doit rentrer en compte, cette transparence, parce que ce qu'il se passe et ce qui se dit dans les Conseils, ce qui se fait dans l'administration, ce qui est fait pour les étudiants — et dieu sait qu'il y a beaucoup de choses qui sont faites, je m'en suis déjà rendu compte lors du premier groupe de travail, il y a beaucoup de personnes dans cette administration et dans ces Conseils qui font un travail formidable pour les étudiants, et qui s'engagent chaque jour pour Sciences Po. Et je pense qu'il faut travailler pour plus de transparence et plus de visibilité dans cette institution.

Ensuite, comme l'ont dit Thomas et Raphaël, pour être un représentant, un vice-président étudiant à l'écoute de tous. Donc, d'abord les étudiants, et qu'importe l'organisation, parce qu'ici, je ne suis ni le représentant d'une seule orga lorsque je ne me présente ni le représentant de ma propre pomme, mais je me présente pour qu'on puisse tous échanger. Et comme je n'ai pas pu le faire lors des dernières semaines, je me ferai un grand plaisir d'échanger avec chacun d'entre vous pour discuter des orientations et des axes que vous voulez emprunter pour ces deux prochaines années.

Enfin, la responsabilité, je pense que c'est un point clef à Sciences Po et dans ces Conseils. On sait que Sciences Po est une institution dans le monde académique, mais également dans notre pays. Et je pense qu'il ne faut pas avoir peur de le dire et de le rappeler. Notre directeur l'a déjà rappelé, et le fait admirablement bien lorsqu'il défend la notion d'élite. Je pense qu'il ne faut pas en avoir honte, mais il faut aussi comprendre ce que ça implique. Et je pense qu'on a une responsabilité non seulement vis-à-vis des étudiants, des salariés, du ministère et des contributeurs de Sciences Po, mais également, je pense, de tous les Français, qui sont très attachés à notre institution, qui regardent, je pense, beaucoup plus qu'on ne le pense, ce qu'il se passe dans notre institution, ce qui s'y dit, ce qui s'y fait, ce qu'on y enseigne et comment se vit Sciences Po au quotidien. Et je pense que là-dedans, dans l'administration, vous en avez tous conscience. Je pense qu'étudiants, on doit aussi en prendre conscience, et c'est pour ça que la responsabilité doit être au cœur du débat et de la vie des Conseils à Sciences Po, non seulement vis-à-vis des étudiants, des enseignants, de l'administration, mais également de tous ceux qui aiment Sciences Po, regardent ce qui se fait à Sciences Po et souhaitent le meilleur pour Sciences Po.

Voilà. Je suis encore désolé de présenter ma candidature sur le pouce comme ça, je n'ai pas forcément les us et coutumes de ce Conseil, que je découvre. Mais sachez que c'est une candidature sincère, que j'ai envie de m'investir dans cet engagement, et j'espère que si vous me faites confiance, on pourra travailler tous ensemble, qu'importent les orgas et qu'importent les orientations pourvu que vous respectiez le débat et soyez aussi attachés que nous à cette institution. Je vous remercie pour votre attention.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie beaucoup. Merci à tous les trois pour ces présentations de vos candidatures. Nous pouvons donc passer au vote.

François HEILBRONN

Madame la Présidente, excusez-moi. Comme nous avons reçu des professions de foi de monsieur LE CORRE et de monsieur ZAOUATI, nous savons qui ils sont et quels syndicats ils représentent. Par contre, monsieur FERREIRA ne s'est pas présenté, aussi bien en tant qu'étudiant qu'en termes de quelle liste il représente, donc j'aimerais avoir plus de précisions. Je vous remercie.

Antonin FERREIRA

Vous avez raison de le souligner. Alors, je suis étudiant en Master 1 finance et stratégie, et j'ai été élu au nom de la liste UNI pour réussir Sciences Po. Et donc, nous sommes dans ce Conseil — je suis le seul représentant dans ce Conseil, ma camarade Agathe est représentante de notre liste au Conseil de la vie étudiante et de la formation. Et même si nous n'avons pas eu, entre guillemets, le plus d'élus dans les Conseils, ma candidature, c'est aussi le signe qu'on peut se présenter, et qu'on peut se faire entendre dans les Conseils tout en n'étant pas la liste arrivée en tête, ce que je considère être un point quand même essentiel du débat et de la démocratie à Sciences Po.

Jeanne LAZARUS

Merci de ces précisions, nécessaires en effet. Nous pouvons ouvrir le vote.

Monsieur Raphaël ZAOUATI est élu vice-président étudiant au Conseil de l'Institut à la majorité des votants (14 voix).

Jeanne LAZARUS

Félicitations, Monsieur ZAOUATI.

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup. Merci à toutes et tous pour votre confiance, et soyez assurés en tout cas que je serai le vice-président de tous les étudiants, quelle que soit l'appartenance en tout cas des élus qui sont représentants étudiants dans ce Conseil, ils trouveront toujours le dialogue et la construction avec moi.

Olivier DUHAMEL

Je tiens à féliciter monsieur ZAOUATI, qui dans une élection compétitive, à la différence du général de Gaulle, a été élu dès le premier tour.

Jeanne LAZARUS

Merci, Monsieur DUHAMEL. Et félicitations à tous les nouveaux élus, je suis très heureuse de cette équipe avec laquelle nous allons travailler dans le bureau pendant les années qui viennent.

III. DÉSIGNATION DU MEMBRE DU CONSEIL DE L'INSTITUT SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

Jeanne LAZARUS

Nous avons encore une élection prévue ce matin, qui est le représentant du Conseil de l'Institut à la commission de déontologie. Émeric HENRY a envoyé une profession de foi. Vous êtes toujours candidat ?

Émeric HENRY

Tout à fait, oui.

Jeanne LAZARUS

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous laisse la parole, Monsieur HENRY.

Émeric HENRY

D'accord. Bonjour à tous et à toutes. Donc, je me présente rapidement, étant donné que je suis nouveau dans ce Conseil. Je suis maintenant à Sciences Po depuis assez longtemps, plus de dix ans. Donc, j'ai déjà siégé au Conseil de l'Institut, et j'ai été directeur des études doctorales en économie. Je suis professeur au département d'économie. Et mes thèmes de recherche sont l'économie du public en général, l'économie du droit, et les questions d'innovation, les questions de circulation d'informations.

Donc, délibérément, je me présente comme chercheur, pour souligner l'importance que doit avoir la recherche et devrait continuer à avoir la recherche dans notre institution. Donc, je suis candidat pour participer, être membre de cette commission de déontologie. Je n'ai pas la prétention d'avoir une formation particulière pour prendre part à cette commission, mais j'ai quand même fait face et réfléchi à ces questions en étant directeur des études doctorales, où on est souvent confronté à ces questions, et en tant que chercheur également. Donc, je suis attaché aux principes qui sont au fondement de ce que doit être la charte de déontologie. Et donc, je serai attaché à ces principes d'égalité, d'impartialité, de laïcité, de respect, et donc je ferai de mon mieux, si vous m'élisez, pour participer à cette commission. Merci.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Nous utilisons donc la même procédure de vote.

Monsieur Émeric HENRY est élu représentant du Conseil de l'Institut à la commission de déontologie à la majorité des votants (27 voix, 3 votes blancs).

Jeanne LAZARUS

Félicitations.

Émeric HENRY

Merci.

Olivier DUHAMEL

Félicitations aussi, Monsieur HENRY. Ça confirme qu'il est plus facile d'être élu lorsqu'on est seul candidat, mais vous l'avez été massivement.

Jeanne LAZARUS

Nous avons donc découvert une loi de la science politique ce matin. Et nous allons passer au premier point de l'ordre du jour, après ces enjeux électoraux, qui est la présentation des critères de sélection des lycées avec lesquels des conventions d'éducation prioritaire seront signées. Je laisse la parole à madame DURAND pour une présentation de ces enjeux.

V. DÉLIBÉRATION VISANT À FIXER LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUI INTÈGRERONT LE DISPOSITIF CEP

Bénédicte DURAND

Bonjour à tous. Merci, Madame la Présidente. D'abord, permettez-moi avant de commencer de féliciter l'ensemble des candidats qui se sont engagés à la vitalité du débat dans ce Conseil, et féliciter naturellement les élus, qui vont ouvrir, chacun à leur poste, à leur responsabilité au sein de ce Conseil, les bases d'un travail qui, j'espère, continuera d'être aussi constructif, aussi riche qu'il l'a été dans les mois passés, notamment autour de cette réforme des admissions, que certains d'entre vous connaissent déjà bien, et que d'autres découvrent.

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je vais commencer par faire un petit point très rapide des conditions de présentation de ce texte, qui est une délibération qui vise à fixer en effet les critères d'éligibilité des nouveaux lycées qui seront partenaires de Sciences Po dans le cadre de la refonte de la voie CEP. Et je partagerai ma présentation avec Karine AURELIA, qui est notre directrice déléguée en charge du pôle parcours et diversité, et Ariane AZEMA, qui est inspectrice générale en mission d'appui des établissements sur ce sujet-là, et qui est notamment l'auteure d'un rapport « politiques éducatives et territoires » qu'elle a produit avec Pierre MATHIOT il y a quelques mois maintenant, et qui souligne son expertise sur ces sujets d'ouverture sociale et d'égalité des chances, puisque c'est bien de cela dont nous allons parler.

Alors, je rappelle à chacun des membres du Conseil que cette réforme des admissions, qui entrera en vigueur pour 2021, s'appuie sur le même calendrier que celui du nouveau baccalauréat, et c'est évidemment un calendrier que nous avons choisi de construire ainsi pour permettre aux élèves, dans la même énergie, de mêler leur nouvelle préparation au baccalauréat avec celle de leur projet pour Sciences Po le cas échéant. Donc, nous sommes bien sur une réforme qui s'installe en 2021, dont le maître mot est celui de démocratisation. Pour cela, nous avons choisi, et voté en juin dernier un certain nombre de principes, en tout cas d'actions au-delà même des principes. Celui d'abord d'installer notre établissement sur la plateforme nationale Parcoursup, ce qui est évidemment une manière d'entrer plus directement, plus facilement dans l'ensemble des foyers français pour présenter notre établissement et faire connaître à toutes ces familles, à tous ces candidats, notre projet de formation. Deuxième action que nous avons choisi de mettre en place, et vous en avez bien sûr connaissance, c'est celle de permettre à nos candidats de produire une candidature de façon extrêmement simple, en harmonisant l'ensemble des différentes voies d'admission qui composent notre système d'entrée à Sciences Po. Ce format simplifié et harmonisé permet à la fois sans doute de lever un certain nombre de dispositifs d'autocensure qui semblaient empêcher un certain nombre de candidats d'oser même prétendre à nous rejoindre, c'est aussi un levier évidemment d'équité entre les différents viviers qui se présentent à notre établissement, entre procédure nationale, procédure internationale, procédure de double diplôme, procédure CEP — au fond, l'ensemble des étudiants de Sciences Po, et c'était pour nous un principe important, seront accueillis en ayant subi d'une certaine manière les mêmes épreuves, ce qui, pour le regard qu'ils portent eux-mêmes sur la qualité de leur candidature, est singulièrement important.

Ce nouveau format d'admission, vous le savez, c'est un dossier extrêmement exigeant et qui évidemment nous permettra de recueillir et d'admettre les meilleurs candidats pour notre institution, et puis un oral, une épreuve orale que nous avons souhaité maintenir, rénover, et nous aurons l'occasion d'en reparler dans les semaines et dans les mois qui viennent.

Ce principe simplifié d'admission porté sur la plateforme nationale Parcoursup de façon beaucoup plus simple et beaucoup plus directe à l'intention des familles ne nous a pas empêchés de choisir très clairement, et en conscience, de maintenir une voie spécifique d'admission pour les étudiants de l'éducation prioritaire. Une voie que nous appelons CEP depuis bientôt vingt ans, et qui constitue l'honneur de notre maison dans tout ce qu'elle a apporté de démocratisation réelle de notre corps étudiant, et que nous avons choisi à la fois de conserver et de renforcer. De renforcer comment ? À la fois en passant de 10 à 15 % des places réservées aux élèves de ces lycées, en doublant le nombre de nos partenariats par la recherche immédiate d'une centaine de lycées supplémentaires — et c'est de cela en particulier que nous allons parler aujourd'hui — et enfin en révisant les conditions et le contenu des conventions que nous allons signer à la fois avec ces cent nouveaux lycées, mais aussi avec la centaine de lycées qui sont déjà nos partenaires. Cette disposition que vous avez sous les yeux, et que nous avons naturellement travaillée avec notre direction des affaires juridiques — que je remercie de son engagement, et qui est présente à nos côtés aujourd'hui — voilà dans quel contexte s'installe cette délibération.

Évidemment, le travail que nous menons ensemble au sein de la communauté de Sciences Po depuis plusieurs années sur cette réforme s'est enrichi depuis quelques mois d'un dialogue extrêmement fécond avec les acteurs de l'Éducation nationale, et notamment avec les autorités académiques. Dialogue dont Ariane AZEMA en

particulier s'est chargée pour pouvoir nous présenter cette délibération. Juste avant de lui donner la parole, je vous propose d'écouter Karine AURELIA, qui va vous montrer, vous expliquer la manière dont nous travaillons avec les lycées qui sont aujourd'hui nos partenaires, et qui évidemment constituent le socle de notre travail préparatoire de révision de cette voie égalité des chances, de cette voie CEP, qui encore une fois pour nous constitue un point extrêmement fort de cette réforme des admissions 2021.

Je donne tout de suite la parole à Karine AURELIA.

Karine AURELIA

Merci, chère Bénédicte. Bonjour à tous et à toutes. Comme le soulignait Bénédicte DURAND, le travail sur la pédagogie de la réforme et sur les conventions est d'ores et déjà entamé, dans un dialogue très intense avec les lycées partenaires CEP. Depuis septembre dernier, nous les avons écoutés, nous leur avons expliqué le contenu de l'ambition que nous portons, celle de garantir toujours plus d'ouverture sociale et d'égalité des chances dans la préparation et l'accès à Sciences Po. Nous avons échangé avec 103 lycées sur 106, qui ont participé à nos réunions d'information. Ces échanges avec les proviseurs et les enseignants ont donné lieu à une écoute des situations des lycées, nos partenaires ont pu valoriser l'expertise qu'ils ont développée au sein des ateliers Sciences Po, ils ont partagé des informations. Ces échanges ont également permis une émulation d'idées entre des lycées de différentes académies, puisque nous les avons réunis dans un format qui permettait cet échange, et qui a contribué à enrichir le contenu de leur atelier.

Ces lycées commencent dès à présent à construire l'atelier de demain, qui au-delà de la préparation à Sciences Po aura pour vocation d'englober de manière plus évidente la préparation à l'enseignement supérieur. Dans le cadre de ce dispositif rénové, nous proposons aux lycées de travailler trois types de compétences de manière transverse : les compétences expressives, les compétences méthodologiques, et les compétences socio-comportementales. Les enseignants ont compris à travers ces réunions qu'ils disposaient d'une grande liberté pédagogique pour travailler toutes ces compétences. Et nous avons vraiment insisté sur ce point, car cela fait partie du contrat de confiance que nous avons tissé avec chacun d'entre eux. Cette liberté pédagogique est préservée, elle est même renforcée par la possibilité de proposer davantage d'exercices et d'affiner notre analyse qualitative des candidatures.

Dans le cadre de ces échanges, les lycées ont très souvent proposé un travail au long cours, qui serait entamé dès la classe de première autour d'un sujet d'actualité. Ce travail conduirait donc à des lectures, des rencontres, une application très concrète des élèves. Ils souhaitent également travailler l'expression orale dans une logique de préparation au grand oral. Ils souhaitent revoir le format de la revue de presse, qui était un élément saillant de l'ancienne procédure, mais ils souhaitent néanmoins l'adapter, l'enrichir. Cette revue de presse pourrait maintenant être réalisée à partir d'ouvrages scientifiques, ou encore par exemple de podcasts. Ils souhaitent également, au niveau du nouvel atelier, faire intervenir des personnes extérieures, et avec l'appui de Sciences Po, ouvrir l'atelier sur des conférences de chercheurs sur des sujets d'actualité, en français et en anglais. Ils souhaitent également organiser des séjours dans nos campus, organiser un tutorat systématique avec des étudiants de Sciences Po dans le cadre de leur parcours civique. Et, plus spécifiquement dans le cadre de notre partenariat avec l'académie de Versailles, les enseignants des ateliers vont pouvoir s'appuyer sur le Centre d'exploration des controverses, dans le prolongement du programme FORCCAST. Ils sont vraiment très enthousiastes à l'idée d'être formés à cette analyse des controverses, et de pouvoir outiller leurs élèves. Les lycées comptent également renforcer le travail d'accompagnement des projets personnels des élèves. Ils veulent mettre en place une culture de l'autonomie à travers des projets collaboratifs dont les élèves auront la gestion. Ils sont également très attentifs au contenu des ateliers, qui doit permettre en fait de faire progresser les élèves. Nombreux souhaitent organiser un exercice final qui permettrait justement de mesurer la progression des élèves, mais aussi la persévérance, la maîtrise des compétences clefs qui sont incontournables pour réussir dans l'enseignement supérieur, et donc mesurer l'engagement des élèves — et in fine la personnalité des élèves, qui est vraiment très importante dans le nouveau cadre de l'admission.

Par ailleurs, les proviseurs et les enseignants souhaitent faire partie de la communauté d'évaluateurs auxquels nous allons confier les dossiers de candidature, qui vont être examinés et suivis séparément des autres candidats, selon la voie spécifique d'admission. Nous avons recueilli à ce jour plus de 70 candidatures. Nous avons également entendu nos partenaires et leur crainte de la baisse d'attractivité de leur établissement ; et leur avons rappelé que les élèves non boursiers pourront participer aux ateliers, l'idée n'étant pas d'exclure ces élèves non boursiers. Mais nous leur avons précisé que les futurs ateliers devraient être composés majoritairement de boursiers pour atteindre notre objectif de 30 % de boursiers dans chaque cohorte. Enfin, les enseignants des ateliers qui ne sont plus en charge de l'admissibilité souhaitent que leur avis soit pris en compte par le biais de la fiche avenir. Il y a eu beaucoup de questions au niveau pratique, sur comment valoriser le dossier de candidature de ces candidats sur Parcoursup. Ils vont pouvoir disposer d'un support qualitatif leur permettant de valoriser la trajectoire des candidats.

A la suite de ces réunions, nous allons continuer à co-construire avec les lycées partenaires le nouveau cadre de l'atelier. Nous allons utiliser Whaller, qui est une plateforme numérique de collaboration et d'apprentissage, qui va permettre de faciliter ces interactions pédagogiques, partager des bonnes pratiques, leur mettre à disposition des ressources pédagogiques complémentaires qui pourront être utilisées pour un accompagnement renforcé des élèves. Voilà le point sur les échanges avec nos lycées partenaires.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup de toutes ces informations. Je vais maintenant passer la parole à Ariane AZEMA, qui va nous expliquer le travail qu'elle a conduit sur les territoires pour réfléchir aux critères de sélection des futurs lycées partenaires.

Ariane AZEMA

Madame la Présidente, merci. Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs. Donc, je vais revenir dans un temps le plus court possible sur effectivement les termes, les attendus de la mission d'expertise que j'ai menée auprès de la direction de Sciences Po, et en lien, comme évoqué par Bénédicte DURAND, avec les rectrices et recteurs, ainsi que la direction de l'enseignement scolaire. Mon propos sera en trois points : un très rapide rappel de l'origine et des conditions des premières conventions en 2001, un point sur le bilan, peut-être en demi-teinte, qu'on peut faire de ces conventions, qui motive, et ce sera mon troisième point, la délibération qui vous est proposée, avec des critères et des attendus de ces critères légèrement ou significativement modifiés selon les cas. Au titre des éléments de rappel, et pardonnez-moi, parce que je sais que vous êtes, pour l'essentiel, déjà bien au courant, mais au fond, en 2001, par un dispositif original ad hoc, Sciences Po est donc autorisé à organiser des modalités dérogatoires d'accès, et ce au service d'un recrutement dont la loi dit qu'il peut être ou doit être diversifié. Ça donne lieu à un dispositif extrêmement original. Bénédicte DURAND évoquait l'honneur ou la marque de fabrique de Sciences Po Paris, on a quasiment une configuration qu'on ne retrouve dans le système français en tout cas nulle part ailleurs, et qui vient aujourd'hui irriguer d'ailleurs un certain nombre de débats. C'est intéressant de voir les rapports sur la question de l'égalité des chances dans un certain nombre de grandes écoles, il y a eu plusieurs rapports en ce sens il y a 18 mois. On pourrait revenir aussi sur les conditions d'émergence de Parcoursup, et de la priorisation faite aux boursiers, ou encore de très récents débats sur les conditions d'accès aux concours de la fonction publique. Et de ce point de vue là, on a en quelque sorte un modèle Sciences Po, qui vingt après continue à être au fond présent dans le débat comme un élément de référence.

Ce dispositif très original, précurseur, il est en 2001, adossé à la délibération de 2003 que prend à l'époque le Conseil de direction, il est adossé à une refonte de l'éducation prioritaire : il y a eu toute une série, il y a une histoire de l'éducation prioritaire, mais en 2001, il y a tout un effort de labellisation d'un certain nombre de lycées emblématiques de la politique de la ville. Et au fond, les conventions Sciences Po vont être étroitement adossées, associées à cette géographie prioritaire là. Ce qui est à la fois un élément structurant, et un élément aussi à prendre en compte au regard d'enjeux d'évolution vingt après.

Alors, si on fait un bilan — très rapide, j'espère que vous m'en excuserez — des 106 conventions actuelles tel que j'ai pu à la fois le travailler en termes statistiques à partir de nombreux articles et travaux de chercheurs, y compris de chercheurs de Sciences Po tout à fait spécialistes de ces questions d'égalité des chances, et comme j'ai pu effectivement l'échanger avec les recteurs, que peut-on en dire ? Alors, on peut aborder la question du bilan sous un double aspect, un aspect à la fois social, et un aspect à la fois géographique, comme c'est rappelé dans l'exposé des motifs de la délibération ou du projet de délibération que vous devez apprécier aujourd'hui. En termes de social, si on se place du côté des établissements, les établissements qui sont aujourd'hui en convention Sciences Po sont effectivement des établissements qui présentent, en termes d'indicateurs sociaux, des caractéristiques extrêmement défavorables ; ils concentrent bien des populations qu'on estime, notamment dans le système français, les plus éloignées de l'enseignement supérieur. Et au fond, si on prend certains termes de comparaison, par exemple si l'on compare les lycées qui sont conventionnés avec Sciences Po Paris et les lycées qui sont conventionnés avec les autres IEP de France, pour le dire très cavalièrement, il n'y a pas photo : on a un écart et une spécificité des lycées Sciences Po qui sont très significatifs, puisqu'on a quasiment, sur un certain nombre d'indicateurs sociaux, 20 points d'écart entre les lycées en convention Sciences Po Paris, les lycées en convention Sciences Po IEP, ce qui est un écart extrêmement significatif. Donc, d'une certaine façon, en termes d'égalité des places, ou en l'espèce en termes d'égalité des lieux, les conventions Sciences Po répondent bien à la mission qui leur a été assignée à l'origine en 2001.

Si on se place du côté des élèves, on a peut-être une lecture — d'où l'idée de la demi-teinte — un tout petit peu différente. En effet, en 2001 au fond, les lycées qui sont visés pour leurs caractéristiques sociales, mais il n'y a quasiment rien dans la délibération qui concerne les élèves. Et si l'on regarde aujourd'hui ce que produit la voie CEP, d'une part elle intègre un certain nombre d'élèves issus de catégories sociales dites défavorisées, ou

populaires plus simplement, mais elle intègre aussi par cette voie un certain nombre d'élèves issus de catégories sociales favorisées, voire très favorisées. Donc, pour reprendre la question de l'égalité des places et l'égalité des chances, ou l'égalité des lieux et l'égalité d'accès entre élèves, on a de ce point de vue là un bilan en demi-teinte, et peut-être quelque chose, en tout cas c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui, à faire évoluer de ce point de vue là.

Si on se place désormais d'un point de vue géographique, là encore, le lien très étroit entre la politique de la ville et la politique d'éducation prioritaire telle qu'elle est prévue en 2001, et la délibération de Sciences Po, on produit une géographie assez particulière, qui donne à voir une carte des lycées en conventions avec l'IEP extrêmement proche. Alors, non seulement la politique de la ville, mais j'ai envie de dire d'une certaine catégorie de la politique de la ville, c'est-à-dire les grands ensembles et les banlieues des très grandes métropoles françaises, dans un axe qui serait l'axe PLM historique, auquel on pourrait ajouter Lille — et qui produit quoi ? Qui produit une réalité intéressante aujourd'hui à prendre en considération, qui est qu'une académie sur deux aujourd'hui n'a pas d'établissement en convention avec Sciences Po Paris. Donc, on a une géographie des conventions CEP qui encore une fois est une géographie logique, cohérente vu les origines de la politique, mais qui au final donne une couverture territoriale partielle, qui se limite globalement à la région parisienne, à certaines grandes agglomérations du couloir rhodanien et du nord de la France — qui comprend, et c'est intéressant aussi de le noter, une représentation non négligeable d'établissements du grand bassin parisien et des territoires ultra-marins, c'est une originalité tout à fait intéressante, mais laisse de côté l'ensemble des territoires d'un très grand ouest français, du Massif central, et de certaines académies. Pourquoi ? Parce qu'au fond, en 2001, ces académies n'ont pas de lycées labellisés en éducation prioritaire, pour des raisons très diverses dans lesquelles je ne vais pas entrer. Donc, on a une géographie un petit peu distordue. Or, et ça a été l'un des enjeux d'un certain nombre de rapports, de travaux, de politiques ministérielles ces dernières années, bien sûr, on a une concentration des difficultés sociales dans les territoires emblématiques ou historiques de la politique de la ville, mais on a aussi des enjeux de distorsion ou d'inégalité qu'on trouve aussi soit dans des territoires ruraux éloignés, ou encore dans des espaces périphériques interstitiels, pour reprendre un terme à la mode, mais aussi dans des quartiers populaires de la ville ordinaires, pourrait-on dire, qui au fond sont pour le coup très mal représentés aujourd'hui dans le dispositif Sciences Po.

Alors, de ce bilan en demi-teinte, et ce sera mon troisième point, on peut retenir un certain nombre d'éléments, dont la délibération qui vous est proposée porte la marque, un certain nombre de changements entre la délibération adoptée en 2003 et celle qui vous est proposée aujourd'hui, avec globalement quatre attendus, qui concernent aussi bien les critères quantitatifs que qualitatifs qui vous sont proposés.

Le premier de ces attendus, c'est ainsi qu'on l'a construit en liaison avec le service juridique de Sciences Po, c'est au fond de n'exclure a priori aucune région, et d'adopter des critères statistiques — reconnus bien sûr, objectivés — communs à l'ensemble du territoire, mais qui s'appliqueront non pas au niveau d'un seuil national, mais cette fois s'appliqueront à une échelle académique. Ce qui permet au fond, au moins dans le vivier des établissements éligibles, de n'exclure aucune région, et potentiellement d'avoir une couverture territoriale, si ce n'est exhaustive, du moins beaucoup plus élargie.

Le deuxième point, c'est de faire droit au fond à la difficulté territoriale dans toute sa diversité géographique, et ainsi d'intégrer, ou de maintenir bien sûr le lien avec la politique de la ville et l'éducation prioritaire, mais aussi d'intégrer dans les critères statistiques la possibilité d'avoir des établissements dits du rural éloigné, notamment des petites villes ou bourgs, dans une typologie et une carte que le ministère a récemment refaites et retravaillées. Troisième point, par rapport à ces enjeux d'égalité des lieux et d'égalité des chances, c'est d'augmenter le potentiel de candidats boursiers, qui était un point qui n'était pas abordé par la délibération de 2003.

Et enfin — alors, de façon certainement beaucoup plus secondaire que les trois attendus que je viens d'énoncer précédemment — c'est de mieux intégrer au fond un contexte ou un environnement qui a largement changé depuis 2001. En 2001, Sciences Po au fond est le seul grand établissement à engager une politique dérogatoire telle que vous la connaissez. Aujourd'hui, les dispositifs d'égalité des chances sont beaucoup plus et bien mieux diffusés. Et au fond, le quatrième attendu, c'est de vous proposer que Sciences Po, qui désormais conçoit la voie CEP, certes, comme une voie privilégiée d'accès à Sciences Po Paris, mais aussi comme une contribution en termes de service public à un accès renforcé à l'enseignement supérieur, eh bien, que Sciences Po Paris tienne compte au fond de ce paysage et de ces enjeux élargis pour, par exemple à situations égales, privilégier des établissements qui contribueraient à une meilleure couverture territoriale, dans une complémentarité avec d'autres dispositifs, plutôt que le dispositif un petit peu solo tel qu'il avait été conçu en 2001. D'où aussi les échanges engagés avec les autorités académiques de ce point de vue là.

Alors, je vais m'arrêter là — voilà, 11 minutes, j'ai un tout petit peu débordé, je m'en excuse — pour vous dire que reste à travailler un certain nombre de questions entourant la durée des conventions, les modalités de suivi, leur évaluation, mais que dès à présent, le cadre au fond qui vous est proposé est un cadre à la fois, je pense, bien

circonscrit, et qui aussi reflète, il me semble, les grands principes que vous avez délibérés en juin et que Bénédicte DURAND rappelait à l'instant.

Je vous remercie.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. C'était extrêmement clair et instructif. Monsieur le Directeur souhaite dire quelques mots de conclusion sur ces présentations.

Frédéric MION

Merci, Madame la Présidente. Un mot de conclusion très rapide, pour remercier d'abord très vivement madame AZEMA du travail extraordinaire qu'elle a mené à nos côtés avec les équipes de Sciences Po, celles de Karine AURELIA, plus largement celles de Bénédicte DURAND au sein de la direction de la formation initiale, pour nous proposer aujourd'hui ce projet de délibération. Je pense qu'il ne faut pas se méprendre sur l'ampleur de la tâche, sur la difficulté de cette tâche pour aboutir à un texte qui, si j'ose dire, réponde à toutes nos ambitions tout en étant d'une parfaite solidité juridique. Et je voudrais dire également qu'il ne faut pas se méprendre : ce qui est soumis au vote de ce Conseil ce matin, c'est une forme de refondation d'une politique qui, comme l'a rappelé madame AZEMA, et comme l'a redit bien sûr avant elle Bénédicte DURAND, a été engagée voilà vingt ans maintenant, mais qui s'inscrit désormais dans une ambition très affirmée d'élargissement de nos efforts en matière de diversité de nos recrutements — un élargissement qui doit nous permettre de nous tourner vers de nouvelles zones du territoire, vers de nouveaux types de lycéennes et de lycéens, vers celles et ceux qui aujourd'hui s'interdisent encore de penser à Sciences Po, et que nous souhaitons encourager très vivement, par ce dispositif, à le faire.

Et je profite de ce que j'ai la parole, Madame la Présidente, pour saluer à mon tour l'ensemble des nouveaux élus à ce Conseil, féliciter celles et ceux — vous en faites partie, Madame la Présidente — qui ont obtenu ce matin les suffrages des autres membres du Conseil pour accéder à des responsabilités au bureau de ce Conseil.

Anne BISAGNI-FAURE

Je suis vraiment ravie d'avoir pu entendre cette évolution du dispositif qui nous est présentée en délibération. Je crois que ça s'inscrit dans vraiment plusieurs alignements de planètes par rapport à l'égalité des chances. D'abord, plus généralement l'inscription de Sciences Po dans le dispositif Parcoursup, qui pour moi est un élément maintenant démontré de transparence vis-à-vis des familles et des élèves, et qui est un outil d'ailleurs très utile pour s'autoévaluer ensuite dans le suivi de ce que l'on fait. Parce que, également, ça a été très bien présenté, en effet, cela s'étend pour un public dans une dimension de la ruralité ; je suis bien placée, en tant que rectrice de la région académique de Nouvelle-Aquitaine pour parler de ruralité, et pour parler de manque d'ambition des jeunes, puisque les trois académies concernées partagent ce même élément. Donc, cette ouverture possible à la ruralité me paraît tout à fait intéressante. De la même façon, la richesse de la construction du projet pédagogique s'inscrit vraiment dans la loi orientation réussite des étudiants, je pense vraiment à la dimension de la réussite. Donc effectivement, travailler sur un projet pédagogique construit, qu'on va renforcer encore... plus encore construit, plus encore riche, je le dirai comme ça, doit renforcer encore la dimension de réussite. Plus généralement, d'ailleurs, dans la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, parce qu'en fait, je crois que ce dispositif, c'est aussi pour conduire les jeunes à réussir vers Sciences Po, mais également vers d'autres voies de l'enseignement supérieur, ce qui est un élément fondamental.

Et donc, j'aurai juste une question. Je crois avoir vu qu'effectivement il y aura un travail dans la dimension de conventionnement avec les recteurs d'académies, ce qui est peut-être aussi un élément structurant intéressant. Et j'aimerais savoir comment cela va se passer, puisque jusqu'à présent, ma compréhension était qu'il y avait d'abord une convention avec les lycées, et que j'allais dire, les recteurs étaient très contents qu'il y ait ces conventions, mais n'intervenaient pas forcément dans la dimension structurante du dispositif. C'est peut-être une erreur de ma part, donc je l'avais compris comme ça, et en tout cas c'est une question.

Ariane AZEMA

Madame la Rectrice, bonjour, merci. Écoutez, comme échangé au fond avec l'ensemble des recteurs et des rectrices, dans des configurations assez complexes, il faut bien le dire, en raison du confinement et de la complexité aujourd'hui de mener à la fois les rentrées scolaires et le suivi des élèves, au fond, si je devais très schématiquement résumer ce qui nous attend en termes de relations avec les académies, c'est au fond — à la suite d'une conférence des recteurs qui a été à nouveau reportée, mais qui devrait intervenir à la fin novembre, c'est au fond d'engager un processus à la fois d'identification des nouveaux établissements qui pourraient entrer en convention d'une part, et d'accompagnement, renouvellement des établissements qui sont d'ores et déjà en

convention et dont on voit que le projet pédagogique pourrait être revu. Identification qui permettra ensuite, in fine, à Sciences Po Paris et en définitive au Conseil de l'Institut de retenir les nouveaux établissements qui entreraient en convention. Et, j'ai envie de dire, plus encore de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des établissements concernés au long cours, et non pas forcément en fin de processus. Et ceci pourrait prendre la dimension d'une convention tripartite désormais : la loi prescrit que la convention entre Sciences Po Paris et l'établissement doit être ce qui fonde le dispositif dérogatoire, mais rien n'interdit une signature tripartite. Voire une convention-cadre entre Sciences Po Paris et peut-être les régions académiques, y compris pour avoir une mutualisation, une optimisation des forces des uns et des autres — notamment sur les questions de suivi, particulièrement en matière de boursiers, pourrait-on dire, qui supposent un suivi extrêmement fin, dont on peut considérer que Sciences Po Paris le mène comme Karine AURELIA l'a présenté dans la relation pédagogique, l'effort de réseau avec les établissements, mais qui, sur un certain nombre de caractéristiques sociales et territoriales, demande certainement une patte académique, une connaissance académique des conditions territoriales.

Olivier DUHAMEL

Je pense qu'on peut tous remercier mesdames DURAND, AURELIA et AZEMA, par ordre d'entrée en scène, de la qualité de ce qu'elles nous ont présenté. Il me semble que c'est l'illustration de ce que, contrairement à la célèbre citation du *Guépard*, « il faut que tout change pour que ça continue à changer ». Je note l'extraordinaire talent des catégories privilégiées pour se réappropriier des dispositifs de diversité en leur faveur, et d'autre part, est-ce que grâce à la prise en compte d'un critère géographique qui vient compléter le critère social, on peut espérer que cette réappropriation aura plus de mal à fonctionner, puisqu'on imagine quand même mal les personnes les plus favorisées aller jusqu'à mettre leurs enfants dans des lycées ruraux profonds ?

Anaïs PICART

Merci, Madame la Présidente. C'est la première fois que je prends la parole dans ce Conseil, donc je me présente rapidement : je suis en deuxième année du Collège Universitaire sur le campus de Paris, et élue Sciences Po écologique et solidaire. Je voulais intervenir sur ce point pour remercier déjà les interventions qui ont été faites, très intéressantes, et pour remercier ce projet très ambitieux, notamment l'ajout du critère de CSP à celui de boursier, qui faisait partie de nos revendications. L'intégration des lycées ruraux aussi, qui était une demande des associations qui font le lien entre les territoires et les grandes écoles. Donc, on vous remercie pour ce projet ambitieux.

Et nous aurions deux éventuelles questions. En vue, donc, des prochaines étapes de la reconstruction de la procédure CEP, comment est-ce qu'on va pallier l'autocensure liée aux frais de scolarité ? Et une deuxième question sur le critère qui a été retenu de la proximité aux campus délocalisés, pour savoir pourquoi ce critère a été retenu, puisqu'on a du mal encore à cerner son utilité.

Timothée BULTINGAIRE

Bonjour. Comme c'est aussi la première fois où je m'exprime dans ce Conseil, je vais aussi me présenter un peu : je suis élu Solidaires Étudiant-e-s, et en deuxième année au Collège Universitaire. À Solidaires Étudiant-e-s, on avait aussi quelques questions, et je ne dirais pas inquiétudes, mais on va dire ça comme ça pour être plus simple. C'était sur : est-ce que le fait que pour identifier les lycées, il y ait une prise en compte de l'académie, n'allait pas permettre à des lycées qui seraient favorisés, des lycées un peu moins défavorisés, du fait qu'ils se trouvent par exemple dans des académies qui, elles, sont favorisées, si on prend en compte les lycées relativement à leur académie ? Donc, on avait un peu cette crainte.

Et aussi, on avait justement cette interrogation par rapport au critère de proximité avec les campus. Parce que ça veut dire quoi, être proche ? Surtout étant donné que les campus sont plutôt dans les centres-villes. Parce qu'au fond – enfin, qu'est-ce que c'est qu'être proche ? Parce que, si l'objectif est que les étudiants puissent aller en campus sans avoir à déménager par exemple, et donc à supporter des coûts supplémentaires, ça veut dire qu'il faut qu'ils soient quand même très, très proches des campus. D'autant plus qu'on avait un peu l'interrogation si, après, il pourrait y avoir des manœuvres — je ne sais pas, surtout si les académies sont prises en compte dans l'identification des lycées pour favoriser des lycées, pour que des académies ou des pouvoirs locaux... veulent favoriser leurs lycées, même s'ils ne sont pas aussi défavorisés que d'autres, mais dans l'unique but d'être associés à Sciences Po ?

Ariane AZEMA

Je pense que certaines appellent aussi peut-être un complément de la direction de Sciences Po, notamment sur la question des frais de scolarité. Mais pour rebondir tout de suite sur l'intervention d'Olivier DUHAMEL, je pense

qu'il faut en fait combiner à la fois critères sociaux, critères géographiques et attention aux boursiers. Et qu'effectivement, c'est ainsi qu'on va pouvoir pousser encore — parce que la dimension sociale des conventions CEP est une réalité dès à présent, mais pousser encore — cette approche. Et de ce point de vue-là, si je rebondis sur la question des campus en région et la question de la proximité, ça peut être aussi un élément qui peut déterminer une décision de parcours pour des élèves qui sont éloignés, éventuellement impressionnés par la perspective d'un déménagement en région parisienne, avec les coûts associés. Et donc, au fond, ce qui vous est proposé là, c'est de jouer sur l'ensemble des leviers, et non pas sur la seule approche qui était pratiquée jusque-là, qui était le critère social et la labellisation politique de la ville. Et donc, d'avoir une composition aussi diverse que possible, à la fois dans le profil des établissements, mais aussi dans les élèves qui seront ainsi sollicités. L'enjeu étant de voir si — puisque vous savez bien qu'effectivement, il ne s'agit pas seulement de solliciter les élèves, il faut aussi les accompagner, et que ce sera au fond l'enjeu du suivi et de ce partenariat avec les académies évoqué précédemment.

J'en profite pour rebondir sur la dernière question, sur la question de l'équité entre établissements au vu du prisme académique. Votre remarque est tout à fait juste. Oui, en prenant un seuil académique, cela va éventuellement conduire à sélectionner des établissements éventuellement relativement moins défavorisés dans une académie que dans telle autre. C'est-à-dire que clairement, si vous prenez les établissements les plus défavorisés de l'académie de Lille et que vous les comparez aux établissements les plus défavorisés de l'académie de Clermont-Ferrand, vous n'avez pas le même type de seuil, vous n'avez pas la même composition. Donc, j'ai envie de dire que ce que vous présentez comme une inquiétude me semble être un risque assumé, et qui renvoie là encore à cette affaire d'égalité des places et d'égalité des chances. C'est-à-dire que la ségrégation ou l'éloignement, c'est toujours un concept relatif. Et au fond, vous avez bien, y compris, pour prendre un autre exemple, dans l'agglomération nantaise, qui est une agglomération qui est plutôt riche, avec des performances en matière scolaire tout à fait favorables, vous avez bien des établissements qui constituent des lieux de relégation, qui sont à distance relativement à l'ensemble des établissements de l'académie Pays-de-Loire. Donc, ce que vous avez pointé est au fond un risque assumé, qui vise à avoir une couverture géographique différente que la seule couverture liée à certains territoires emblématiques de la politique de la ville. Et au fond, la question que vous posez, elle se pose dans toutes les politiques territoriales dites de compensation. Et aujourd'hui, toute une partie des politiques publiques évolue vers une meilleure prise en compte d'une diversité micro ou relative à des contextes régionaux, plutôt que la seule, disons, norme nationale — dont on notera néanmoins qu'elle n'est pas complètement exclue des critères qui vous sont proposés, puisque reste présent un critère statistique qui conduit à pouvoir sélectionner les établissements qui comportent plus de 50 % d'élèves issus de collèges de l'éducation prioritaire, et qui là renvoie à une carte très précise, très asymétrique géographiquement.

Donc, on vous propose au fond, là encore, une combinaison, encore une fois avec un objectif de meilleure couverture de la diversité des contextes territoriaux et sociaux induits.

Bénédicte DURAND

Alors, le président DUHAMEL a parlé d'un des sujets les plus délicats de cette réforme, c'est-à-dire la question du bon équilibre des populations qui composent le vivier de la voie CEP. C'est vrai que nous observons depuis plusieurs années une forme de saisie par contournement de cette voie par des classes socioprofessionnelles favorisées, ce qui commençait à poser un problème d'équité à l'ensemble de notre procédure d'admission, et dont il était urgent que nous nous occupions. Cela dit, je pense que nous devons avoir en la matière une action qui soit aussi ferme sur l'objectif, faire que cette voie CEP soit aussi nourrie d'étudiants boursiers que possible, tout en laissant vivre la mixité sociale dont ces lycées ont besoin. C'est-à-dire qu'il est évident que nous devons préserver la possibilité de ces lycées de disposer d'ateliers, de partenariats qui font venir des classes moyennes dans ces lycées quand les quartiers sont extrêmement relégués, voire qui sont animés aussi d'élèves des classes socioprofessionnelles. C'est comme ça que nous vous proposons, et c'est pour ces raisons que nous vous proposons aujourd'hui cet équilibre dans la composition d'ateliers, qui impose un seuil de 50 % de boursiers de l'enseignement scolaire, mais qui laisse finalement les lycées composer leur atelier des autres 50 % de la manière dont ils souhaitent organiser finalement la composition sociale de leur atelier.

Alors, il est évident que la force des critères que nous avons posés pour le choix des lycées, pour les 100 nouveaux lycées et pour les lycées qui existent aujourd'hui, va nous permettre de focaliser notre attention sur des lycées dont la composition sociale initiale est déjà très largement une composition sociale de boursiers de l'enseignement supérieur, et de classes socioprofessionnelles les plus défavorisées. Mais pour autant, nous avons tenu à avoir cet indicateur supplémentaire sur la composition des ateliers, pour envoyer un signal, à minima 50 % de boursiers de l'enseignement scolaire, et pour le reste, en fonction du profil de l'établissement évidemment, cette composition est laissée au choix des équipes pédagogiques. Parce que bien entendu, la composition d'un atelier de ce type-là — de préparation à l'enseignement supérieur — ne se fait pas, ne doit pas se faire sur des critères d'identité

sociale, elle doit aussi se faire, et surtout, je dirais, sur des critères de motivation et de besoin des élèves de recevoir ce soutien-là.

Donc, nous cherchons finalement un dispositif complet, comme l'a expliqué Ariane AZEMA, qui nous permette à la fois de nourrir cette voie CEP de davantage de boursiers que nous le faisons aujourd'hui, et en même temps de laisser une possibilité à des non-boursiers de nous rejoindre ainsi — mais dans des proportions évidemment très, très minoritaires, qui doivent le rester, puisque par ailleurs, les 85 % « autres places » ont été conçues pour une adresse plus large aux classes populaires et aux classes moyennes de notre pays. Classes moyennes qui, vous le savez, sont très insuffisamment représentées dans la composition globale de notre corps social étudiant.

Par ailleurs, j'ajoute à cette occasion que cette réforme qui se construit pas à pas, dans un dialogue très, très intense avec l'ensemble de la communauté de Sciences Po, est une réforme qui doit être accompagnée par un dispositif de suivi et d'évaluation. Donc, nous envisageons — j'ai eu l'occasion d'en parler lors de précédents Conseils, et je le confirme ici aujourd'hui — la création d'un comité de suivi de la réforme, et spécifiquement de ce dispositif CEP, qui doit être armé d'indicateurs qui puissent nous dire si au fond les objectifs que nous nous sommes fixés sont bien respectés, en termes de diversité sociale et territoriale. Et au fond, c'est une réforme qui va nécessairement se poser sur plusieurs années dans son efficacité voulue. Bien entendu, nous aurons besoin de l'évaluer, et de le faire de façon étayée, grâce à des indicateurs qui nous permettront de vérifier si les choses se passent comme nous le souhaitions.

Sur la question de l'autocensure et la question des droits de scolarité — alors, évidemment, ce dispositif s'adresse à des étudiants qui a priori ne paieront pas de droits. C'est majoritairement... c'est ça, l'enjeu. C'est qu'évidemment, les étudiants qui arrivent par cette voie CEP soient très majoritairement encore une fois des étudiants qui ne paient pas de droits. Donc, notre enjeu, c'est de leur dire, précisément : « non seulement vous n'avez pas de droits à Sciences Po, et notre établissement n'est pas cet établissement parisien, lointain, extrêmement coûteux que vous imaginez qu'il est, puisque 30 % de nos étudiants ne paient pas de droits à Sciences Po », ne paieront pas de droits, puisque cette réforme, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, s'impose comme objectif d'accueillir chaque année 30 % de boursiers de l'enseignement supérieur. Donc, nous avons ce message à faire passer en général à l'occasion de notre campagne 2021, mais pour les étudiants CEP, l'enjeu, c'est bien de leur dire : « vous n'aurez pas de droits. Et par ailleurs, en plus de cette exonération de droits, vous aurez à disposition une bourse, un ajout de bourse que Sciences Po vous donne pour la poursuite de ces cinq années d'études qui se présentent devant vous ».

Les campus, de ce point de vue là — je reviens à la question de : pourquoi finalement la proximité qui, en effet, est une notion très relative — sont dans le dispositif. Ils ont une fonction. Ils ont une fonction de point d'énergie, si j'ose dire, dans le dispositif de réseau et de partenariat que l'on souhaite mettre en place. Parce qu'il y a une cartographie des viviers, et des lycées, Ariane AZEMA en a très bien parlé — il y a aussi une cartographie des établissements d'enseignement supérieur qui sont des têtes de réseaux, et qui accompagnent ces lycées. Et au fond, notre but est de travailler en complémentarité aussi avec d'autres établissements d'enseignement supérieur, qui sont déjà très présents sur certaines zones, alors que d'autres zones sont totalement blanches, si j'ose dire, du point de vue de l'accompagnement par un établissement d'enseignement supérieur. Et nos campus, ils sont effectivement des têtes de pont de notre établissement. Et par ailleurs, dans le travail que nous leur demanderons de faire en termes de visibilité et d'interlocution, qu'elle soit en présentiel ou à distance, vis-à-vis de ces lycéens — dans ce travail-là, ils pourront envoyer un message très important pour les élèves issus des classes populaires ou des classes moyennes, c'est que Sciences Po, ce n'est précisément pas que ce campus parisien, cette région extrêmement lointaine, extrêmement coûteuse en termes de vie étudiante : c'est aussi six campus en régions qui offrent des conditions d'études, outre la convivialité de nos campus et la dimension humaine de nos campus, des conditions d'études moins exigeantes pour les familles. Et c'est très important finalement de les présenter, à cette occasion, à ces élèves de l'éducation prioritaire, ou en tout cas de notre nouvelle voie éducation prioritaire.

Simon CORDONNIER

Merci. J'ai quelques questions. Sur le fond, on se réjouit évidemment de la poursuite de cette réforme des admissions, et de l'extension encore du vivier de candidats, pour une avancée vers l'égalité à Sciences Po. J'ai des questions qui concernent plus la mise en œuvre de cette réforme, sur deux plans. D'une part, au niveau de Sciences Po, j'aimerais comprendre un petit peu ce qui est envisagé pour accompagner cette réforme d'ampleur, puisqu'on a aujourd'hui quatre personnes au sein du service concerné, sous la direction de Karine AURELIA, pour suivre 106 conventions avec des lycées, mais également s'occuper de nombreux programmes – Booster, Premier Campus, suivre des services civiques, etc. Donc, c'est un travail extrêmement conséquent. Je rappelle qu'en 2001, il y avait deux personnes lors du lancement de ce dispositif, pour sept lycées à l'époque. Donc, on mesure bien l'ampleur de la tâche que ça doit représenter aujourd'hui pour le service concerné. Donc, comment on passe à 200 lycées ? Est-ce qu'il est envisagé de recruter au sein de ce service ? Est-ce qu'il est envisagé que

d'autres services prennent la main sur certains des aspects ? C'est une vraie question pour moi, et comment tout cela a été discuté avec l'équipe en place ? Comment est-ce qu'ils ont été associés à la conception de la façon de mettre en œuvre cette réforme du côté de Sciences Po ?

La mise en œuvre, elle se joue aussi au niveau des lycées. Et vous avez éclairci, Madame DURAND, un point qui restait flou pour moi, qui était la possibilité ou non pour des non-boursiers issus de ces lycées de bénéficier de la procédure CEP. J'avais retenu des Conseils précédents, mais peut-être en me trompant, que c'était possible ; j'ai lu dans Le Monde que ça ne l'était pas. Donc, il y avait un petit flou, mais que vous avez clarifié. Cela dit, je pense que ça vaut le coup de réexpliquer un peu plus clairement les choses, et selon quels critères, est-ce qu'il y a des proportions ? Enfin, voilà, je pense qu'il y a un flou qui mérite d'être levé là-dessus, y compris pour les équipes des lycées concernés, qui s'interrogent à mon avis beaucoup sur ces questions.

Concernant le pourcentage de boursiers dans les ateliers, j'aimerais comprendre un petit peu comment vous envisagez que ce soit mis en œuvre. A priori, ces ateliers seront mis en œuvre par des enseignants, il me semble, je ne suis pas sûr qu'ils aient à connaître de la situation sociale de chacun de leurs étudiants. Est-ce que ce sera donc piloté par les proviseurs ? Comment on refusera des gens sur la base de leur statut de non-boursier ? Enfin, ça me paraît un petit peu complexe à mettre en œuvre, j'aimerais comprendre comment c'est envisagé. Et par ailleurs, une précision, il s'agit bien de boursiers du secondaire, si je ne me trompe pas, donc qui sont des critères un peu plus restrictifs que les boursiers du supérieur, est-ce qu'on a une idée aujourd'hui de la proportion que représentent ces ex-boursiers du secondaire à Sciences Po ? Et quelle est la proportion visée grâce à ce dispositif ? Ce serait intéressant de le savoir également.

Et enfin — pardon, je suis un peu long — vous avez échangé avec la rectrice sur l'association des rectorats, est-ce qu'il est envisagé par l'association des rectorats d'aller vers une harmonisation des incitations ou des reconnaissances données aux enseignants qui s'impliquent dans ces dispositifs ? Si j'ai bien compris, c'est assez divers aujourd'hui selon les lycées, le nombre... enfin, est-ce que des heures sont mises à disposition des enseignants ? Est-ce qu'il s'agit d'heures supplémentaires ? Est-ce que tout cela est laissé à la discrétion des lycées ou est-ce qu'on envisage d'aller vers une certaine harmonisation pour que la mise en œuvre de ces dispositifs, l'engagement des enseignants du secondaire dans ces dispositifs soit reconnu de la même façon où qu'on soit sur le territoire ?

Je vous remercie.

Alain CHATRIOT

Je vais pouvoir être plus bref, parce que mes questions viennent en grande partie d'être posées par Simon CORDONNIER. Mais je tenais juste à dire, puisque nous avons eu l'occasion d'en discuter entre élus au Conseil venant de la faculté permanente, combien l'ensemble du corps enseignant de Sciences Po reste très attaché évidemment à ces dispositifs, et voit d'un œil très, là aussi, précis, mais important pour nous, le fait qu'on réussisse à réformer et à adapter un dispositif qui est devenu une des images de marque et un enjeu fondamental dans la formation de nos étudiants pour l'avenir. Lié à ça, je voulais quand même moi aussi souligner tout l'intérêt de toute la réflexion qui nous a été présentée, dans la réflexion sur les territoires, et en particulier les territoires ruraux. C'est effectivement pour nous un enjeu pour continuer de la diversité sociale, et on en sait tout l'enjeu politique pour notre vie démocratique aujourd'hui.

Mais il est vrai que ma principale interrogation portait surtout sur ce qui a été à plusieurs reprises évoqué comme les modalités du suivi et de l'évaluation de cette réforme. Et d'abord, cette adaptation avec cette ambition d'un doublement des établissements : effectivement, comment on va l'accompagner collectivement ? Et je pense que, autant le travail juridique très précis de la délibération qui nous est proposée est essentiel, autant on a aussi des interrogations sur la mise en pratique de cette vaste réforme et de son importance conservée dans nos procédures de recrutement d'étudiants à Sciences Po.

Émeric HENRY

Très rapide également. Donc, sur la question de l'appel d'air et de la mixité des lycées concernés, j'ai du mal à voir si c'est effectivement un objectif assumé en interne et en externe de ce processus. Ça n'a pas été mentionné dans les présentations, par contre, ça a été mentionné longuement par Bénédicte DURAND, donc je voulais savoir si c'était un objectif assumé. Si c'est le cas, est-ce qu'on a des évidences empiriques qu'effectivement ça crée un appel d'air ? Et si c'est le cas, est-ce qu'on va s'attacher à collecter des indicateurs sur cette dimension-là ? Donc, je m'interrogeais sur ces objectifs-là.

Emma SALLEY

Bonjour. Premièrement, je m'excuse de ne pas pouvoir activer ma caméra, puisque je suis dans un endroit où la connexion internet est très faible. Donc, je me présente rapidement : je suis élue pour Solidaires Étudiant-e-s. Une

partie de mes questions avait été anticipée, mais il m'en reste malgré tout deux. Donc, la première, c'est par rapport au critère de proximité sur les campus : étant donné qu'à l'exception du campus de Menton, nos campus sont majoritairement situés dans la partie nord du pays, est-ce qu'il n'y a pas une crainte que ça crée une inégalité territoriale, et que ça favorise plutôt les lycées situés dans la partie nord du pays ?

Et deuxièmement, c'était plus une réflexion sur l'ensemble de cette réforme par rapport aux procédures CEP, puisqu'on permet donc une diversité dans la sélection à l'entrée de l'établissement, mais est-ce qu'il ne faudrait pas réfléchir par la suite à un accompagnement de ces étudiants et ces étudiantes, et faire attention à un éventuel taux d'échec ? Considérer que tout le travail n'est pas à faire seulement en amont de l'entrée à Sciences Po, mais ensuite, par la suite, pour leur intégration à l'établissement.

Bénédicte DURAND

Questions toutes plus passionnantes les unes que les autres. Si vous en êtes d'accord, je proposerai à Ariane AZEMA de répondre à la question de la composition des ateliers, et à celle des moyens incitatifs donnés aux professeurs, et nous parler d'IMP peut-être, Ariane, si tu en es d'accord. Je vais essayer de répondre le plus rapidement possible, Madame la Présidente, à toutes les autres, qui sont toutes passionnantes, et qui toutes constituent des enjeux qui ne sont pas encore complètement clos, naturellement, et en tout cas pas par cette délibération qui vous est soumise aujourd'hui. Il nous reste énormément de travail à faire, notamment dans le dialogue qui va nourrir les conventions, et un certain nombre de flous, qui sont parfois exprimés dans la presse, dont je peux être moi-même l'auteure, sont à éclaircir, non pas encore une fois sur les objectifs, mais en tout cas sur les outils que nous utiliserons pour faire vivre ce souhait, encore une fois, de faire vivre une voie CEP très majoritairement constituée de boursiers. Ça, c'est le premier élément.

Deuxième élément, je vais répondre tout de suite à Émeric HENRY sur la question de l'appel d'air. Les données que nous avons, elles sont celles des établissements qui nous ressemblent le plus dans le paysage national, et qui montrent que l'arrivée sur Parcoursup d'établissements universitaires sélectifs — par exemple, Dauphine — a provoqué immédiatement une augmentation très forte des candidatures, et au sein de cette augmentation très forte, une augmentation très forte des étudiants boursiers. Donc, on a ce premier élément, qui est cette première expérience. Et par ailleurs, il y a pour nous l'inconnue de la simplification du dispositif d'admission, notamment avec la fin de la convocation d'une partie de nos étudiants pour un examen sur table, puisque c'est ce que porte cette réforme 2021. C'est vrai que nous allons voir, au fond, s'il y a un effet amplificateur de candidatures, d'audace, si j'ose dire, d'un certain nombre d'étudiants qui se voient libérés de la contrainte de se rendre sur un site d'examen, et d'en payer les coûts afférents, pour candidater à Sciences Po. Donc, il y a un certain nombre de choses que l'on sait, d'autres qu'on ne sait pas, et qu'il faudra étudier. Et effectivement, je pense que parallèlement à la construction de la réforme, qui va se poursuivre et que ce Conseil aura l'occasion de rediscuter dans les semaines et les mois qui viennent, il faut que nous construisions les indicateurs, encore une fois, d'évaluation de notre dispositif.

Sur la question RH, je crois, Monsieur CORDONNIER, précisément qu'on ne peut pas regarder le portage de cette réforme du seul point du pôle égalité des chances ou du pôle parcours à l'université. Après, on peut questionner effectivement les ressources qui le composent, et d'ailleurs nous accueillons dans ce pôle un nouveau collègue, qui n'est pas avec nous ce matin, qui s'appelle Nouri RUPERT, qui vient compléter l'équipe pour porter le dispositif. Cette équipe, elle a évidemment un rôle central, et elle est en première ligne d'interlocution avec nos partenaires. Mais la réforme, elle est portée depuis longtemps dans un dispositif de réorganisation de la direction de la formation, qui l'a précédée. Nous avons agi en deux sens, de ce point de vue-là. Le premier, c'est la refonte de la direction, pilotée par Myriam DUBOIS-MONKACHI, qui rejoint une question posée par Emma SALLEY tout à l'heure autour de la réussite ; nous avons réformé la direction de la scolarité pour en faire une direction de la scolarité et de la réussite étudiante. Donc, toute la dynamique de suivi de la réussite étudiante, qu'elle soit d'ailleurs celle des étudiants CEP ou pas, parce que nous avons aussi des problématiques de réussite chez des étudiants qui ne sont pas CEP, et inversement nous avons des étudiants CEP qui sont très autonomes dès le premier jour de leur arrivée à Sciences Po, et qui y réussissent de façon excellente sans avoir besoin d'accompagnement spécifique. Je crois qu'il faut avoir une vision globale du corps étudiant et s'adresser à toutes les difficultés. C'est le sens de la réorganisation de la direction que pilote Myriam DUBOIS-MONKACHI, et qui assume avec l'ensemble de ses équipes ce dispositif de soutien. Avec encore une fois un pôle parcours et diversité qui identifie, suit une cohorte de 150 étudiants, 150, 160, 200, 210 demain en fonction de notre cohorte globale, et c'est effectivement un dispositif encore une fois macro, qui vient porter la réforme des admissions, et le volet égalité des chances au sein de cette réforme des admissions. Deuxième axe de réorganisation que nous avons fait vivre et qui est en train de se conclure sous la responsabilité de Gabriel CROUZET, qui est avec nous aussi ce matin, c'est tout ce que porte la simplification du dispositif d'admission général, et qui réinterroge l'ensemble de l'action des collaborateurs, des collègues de la direction des admissions. Et Gabriela travaille en ce moment même à

finaliser ce portage nouveau de la réforme des admissions, et du volet égalité des chances au sein de cette réforme des admissions.

Donc, au fond, la question de l'égalité des chances, ce n'est pas une question de relation bilatérale entre une institution, la nôtre, et 200 lycées. C'est la construction d'un réseau au sein de notre institution qui porte cette dynamique partenariale, et qui dépasse très largement le pôle égalité des chances, qui en est finalement la pointe avancée.

Par ailleurs, il y a — et c'est aussi un des sens du travail qu'on souhaite mener avec les académies — beaucoup d'enjeux à enfin faire des équipes des lycées partenaires des collègues de portage de ce nouveau dispositif. Nous avons eu une relation intense, bilatérale avec chacun d'entre eux pendant des années, mais au fond, ils travaillaient de leur côté à la préparation, nous travaillions de notre côté à l'admission et à l'accueil. Ce que nous souhaitons construire, ce que nous mettons en place depuis plusieurs années, c'est un travail en réseau, dans lequel les professeurs du secondaire seront des évaluateurs de Sciences Po, seront demain des tuteurs pour Sciences Po — donc, on crée une équipe qui dépasse très, très largement naturellement le pôle égalité des chances, le pôle parcours diversité, en étant d'une certaine manière l'incarnation, le signe visible, mais les forces sont extrêmement nombreuses — pour à la fois préparer ces étudiants, les accueillir, et les faire réussir aussi bien et aussi vite que leurs camarades. Et de ce point de vue là, nous avons des enjeux, dont on pourrait parler longuement, puisque ce sont des étudiants qui aujourd'hui redoublent beaucoup plus que leurs camarades des autres voies, et nous devons absolument nous mettre à ce chantier de façon, encore une fois, extrêmement globale.

Je crois que j'ai répondu à peu près sur les trois premières questions. Sur la question de la composition des ateliers, et sur l'incitation des professeurs, Ariane, si tu veux bien ?

Ariane AZEMA

Oui. Concernant la composition des ateliers, oui, ça va demander une mobilisation de l'ensemble de l'établissement, et pas seulement de l'équipe en charge des CEP. C'est très clair. Y compris en termes de politique sociale. Vous avez, y compris pour des CEP actuels, des lycées qui ont un taux de boursiers qui ne correspond pas à ce qu'ils devraient avoir au regard de leur composition sociale. Donc, de ce point de vue là, et la délibération le précise également, la question de la politique sociale de l'établissement va être centrale.

Ensuite, on peut à première vue considérer que l'idée d'une composition à 50 % est un objectif difficile, qui demanderait au fond un travail très particulier des équipes, mais on peut aussi relativiser cet objectif. C'est-à-dire que si vous prenez les CEP actuels, en moyenne — en moyenne, il y a des exceptions — ils ont déjà 40 % de boursiers. C'est-à-dire qu'au fond, ils ne sont pas très loin d'une composition à 50 % s'ils tenaient juste compte de la composition sociale de leur établissement. Le deuxième point, si on regarde les boursiers du secondaire effectivement qui se présentent par la voie CEP, ils sont aujourd'hui 30 %. On n'a pas d'éléments sur la composition des ateliers, mais on a des éléments sur ceux qui se présentent, qui sont effectivement présentés par les établissements. Donc, encore une fois, atteindre 50 % n'est pas un objectif si éloigné que ça des réalités. Et j'en profite pour vous préciser que dans le programme des autres IEP, et dans le programme PEI, il est fixé un seuil de 80 % de boursiers dans la composition des ateliers. Donc, je ne crois pas qu'ils le tiennent, pour être tout à fait honnête, c'est un commentaire qui relève de ma seule responsabilité, mais pour vous dire encore une fois que 50 % est un objectif à la fois faisable, et de nature à mobiliser l'établissement sur cette question sociale. Il faut aussi rappeler que les boursiers connaissent un processus, en quelque sorte, de sélection négative. Vous évoquiez leur devenir une fois intégrés Sciences Po Paris, mais au fond lors de la préparation, il y a un effet, si j'ose dire, de décantation, encore une fois, sur un mode négatif. Ce qui fait qu'en général, pour X % de candidats boursiers, vous n'en retrouvez dans les admis qu'une moitié. On a des données par exemple sur l'ENS, et on a aussi des données pour les PEI.

Donc, 50 % semble à ce stade à la fois raisonnable, atteignable, et nécessaire au fond pour avoir les objectifs que vous vous êtes fixés. Ensuite, il s'agira de suivre dans la durée. Et au fond, la question de l'évaluation fine, et d'un pilotage peut-être en continu de cette question, voire d'une révision de ce taux, doit rester, j'ai envie de dire, en ligne de mire.

En ce qui concerne les moyens — alors, il se trouve, on peut le regretter, que l'Éducation nationale repose sur un système éminemment déconcentré, qui donne tout un certain nombre de moyens aux recteurs que la centrale ne peut pas contrôler. Le législateur en a décidé ainsi — généralement, on ajoute « dans sa grande sagesse », mais je ne sais pas quel sera votre point de vue là-dessus. Et par ailleurs, autre principe tout à fait fondamental des politiques éducatives et de l'ordre institutionnel scolaire, c'est l'autonomie de l'établissement, qui lui aussi a un budget global qu'il peut affecter au fond, au vu des délibérations de son Conseil d'administration, et qui n'est aujourd'hui plus prescrit ni par le rectorat ni par la centrale. Il faut rappeler que l'Éducation nationale est une originalité en Europe — ce sont 1,2 million d'agents, c'est un des premiers budgets de l'État — et qu'au fond, depuis plusieurs années, il a été jugé nécessaire de laisser respirer le système avec une marge accrue d'autonomie

aux acteurs, par rapport à un système qui serait quasiment... je fais cette blague assez souvent, l'armée rouge sans l'électricité. Voilà. Alors, ce considérant mis à part, il y a néanmoins effectivement une forme d'harmonisation possible, et je crois au bénéfice des enseignants qui s'engagent dans ce type de dispositif, c'est que désormais, selon une circulaire récente dont je vous passe les numéros et la date, l'ensemble des dispositifs qui relèvent d'une approche cordée de la réussite permettra aux enseignants qui s'y investissent de se voir attribuer des IMP. Donc, des primes spécifiques, dédiées, fléchées en ce sens, qui font l'objet par ailleurs de moyens supplémentaires donnés par l'échelon national, et aux académies, et aux établissements. Et nous sommes en échange avec la direction des affaires scolaires — enfin, nous, vous êtes en échange avec la direction des affaires scolaires pour au fond voir dans quelle mesure le programme CEP pourrait être assimilé à une cordée. Ce qui permettrait ainsi que les enseignants qui s'engagent dans ce programme puissent avoir ce mode privilégié de rémunération, qui est aujourd'hui jugé comme à la fois le plus efficace, et comme portant la marque de la reconnaissance professionnelle que suppose cet engagement.

Donc, pas d'harmonisation, mais un outil privilégié, dont je ne doute que les rectorats vont essayer de le systématiser compte tenu des avantages, et pour l'institution, et pour les individus concernés, qu'il procure.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie vraiment beaucoup pour ces présentations, et aussi pour tout ce travail autour de ce sujet, qui tient à cœur, je pense, à la plupart d'entre nous. Si je ne me trompe pas, je parle sous le contrôle de madame DURAND, nous aurons d'autres discussions, liées notamment au choix des lycées, puisque le Conseil de l'Institut devra entériner les choix de lycées. Mais aujourd'hui, nous votons sur cette délibération. C'est un vote à main levée, donc madame GASMI va appeler les élus un par un pour leur demander quels sont leurs votes, et commencer par nous annoncer les procurations, s'il y en a de nouvelles depuis tout à l'heure.

Ismahane GASMI

Oui monsieur GROS vous donne procuration Madame la Présidente.

Les membres sont appelés nominativement.

Ismahane GASMI

Merci beaucoup. Donc, nous avons trois abstentions, et 25 voix pour.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la délibération visant à fixer les critères de sélection des établissements de l'enseignement secondaire qui intégreront le dispositif CEP à la majorité des votants (3 abstentions).

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Merci de ces présentations.

IV. POINT D'ACTUALITÉ SUR LE SEMESTRE EN COURS ET PERSPECTIVES POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS 2020-2021

Jeanne LAZARUS

Le point suivant est un point d'information sur le semestre en cours et sur le semestre à venir. En concertation avec Madame DURAND, il n'y aura pas de présentation en bonne et due forme, mais des questions venant des membres du Conseil. Et nous allons essayer de tenir cette discussion dans vingt minutes maximum, sachant que nous aurons sans doute, à chacun des Conseils à venir cette année, un point de ce type. J'ouvre les questions.

Anaïs PICART

Oui, bonjour ou bonjour. J'aimerais faire une intervention sur la troisième année, pour les étudiants qui sont en ce moment en troisième année et pour ceux qui sont en deuxième année, donc qui seront en troisième année l'année prochaine. Donc, pour les troisièmes années actuelles, je salue les efforts qui ont été faits pour s'adapter au contexte qui est très, très difficile. Mais c'est vrai qu'en tant qu'élue, j'aimerais faire remonter les changements de situations, notamment sur le déroulement du semestre à Sciences Po, qui ont pu dérouter les étudiants, et donc dans une optique d'essayer d'améliorer la situation pour les futures troisièmes années. J'avais tout d'abord une question sur les modalités du semestre, qui ne se fera pas à l'étranger : donc, si ce semestre est réalisé à Sciences

Po et non en stage, est-ce que les cours seront plutôt en présentiel, à distance ? Et si oui, sur quels campus ? Je pense que les étudiants demandent des informations pour commencer à s'organiser.

Aussi une question sur les années hybrides : beaucoup d'étudiants souhaitent avoir la possibilité de faire une année hybride, donc je pense que c'était intéressant de faire remonter la demande d'étendre cette possibilité-là également au double diplôme, puisqu'en fait, comme nous ne faisons tous qu'un seul semestre à l'étranger, nous pensons que l'argument du nombre limité de places pour faire un seul semestre en université n'entre plus en jeu. Donc, puisque tous les éléments sur la troisième année vont dans ce sens, est-ce que la possibilité de faire une année hybride va bien être étendue ?

Ensuite, une question sur les éléments académiques du dossier qui va devoir être remis pour la sélection pour le semestre de troisième année. Dans une optique d'égalité entre les étudiants, j'aimerais vous faire part de la surprise des étudiants suite à la réception d'un mail hier, qui a été reçu par les étudiants actuellement en deuxième année. Donc, il était mentionné que nous devrions rendre le relevé de notes de première année, ce qui comprend les notes du deuxième semestre de première année, alors que ce semestre justement a été réalisé dans des situations très inégalitaires à cause du confinement et de la crise sanitaire, et qu'il nous était assuré dans un mail du 9 avril que ce semestre 2 ne serait pas pris en compte pour la troisième année.

Et enfin, une interrogation des étudiants sur le semestre 3, donc le premier semestre de deuxième année : il était indiqué dans le mail d'hier qu'il ne serait pas pris en compte, alors que le contrôle continu du S3 a été pris en compte dans les dossiers pour la troisième année les années précédentes. Et nous pensons qu'il est encore plus légitime qu'il soit pris en compte que le S2, parce qu'il s'est déroulé dans de bien meilleures conditions.

Donc, pour que ce soit plus juste, on voulait suggérer la possibilité que seuls les semestres qui se sont passés dans les conditions les plus égalitaires — c'est-à-dire le S1 et le S3 — soient pris en compte.

Raphaël ZAOUATI

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Déjà, je partage ce qui a été dit concernant la troisième année, avec une vraie attente, et parfois une incompréhension aussi de la part des étudiants qui sont actuellement en deuxième année. J'aurais davantage aimé poser une question sur le cadre pédagogique prévu pour le prochain semestre. C'est vrai qu'on nous a expliqué que le cadre du double campus, campus hybride serait maintenu. Maintenant, voilà, je m'interroge sur la véritable hybridité de ce campus, et il y a une vraie attente de la part des étudiants sur ce sujet, avec dans l'idéal, si les conditions le permettent, des cours en présentiel lorsque c'est possible. C'est vrai que pour ce semestre, ça a été compliqué, parce que notamment toutes les salles n'étaient pas équipées du matériel vidéo, ce qui rendait difficile la généralisation de ce procédé, du moins tant que la situation sanitaire le permettait. Mais on aimerait — en tout cas, c'est une vraie demande de la part des étudiants — qu'à partir du deuxième semestre, si les conditions sanitaires le permettent, un vrai double campus soit mis en place pour les étudiants qui le souhaitent, et qui souhaitent se rendre en cours en présentiel. Avec par exemple la possibilité d'établir des groupes classe présentielle, des groupes classe en ligne, ou encore la généralisation du matériel vidéo, qui permet de retransmettre en direct sur Zoom les cours qui se tiennent en présentiel. C'est selon nous très important aussi d'un point de vue pédagogique — les cours en présentiel ont quand même de meilleures vertus, du moins pour ceux qui peuvent se rendre sur le campus, mais il ne faut pas non plus délaisser toutes celles et ceux qui malheureusement ne pourront pas se déplacer vers les campus.

Et enfin, une proposition également très simple, peut-être, c'est que tous les professeurs cette fois-ci s'engagent à ce que les cours soient enregistrés, pour qu'on ne fasse pas les mêmes erreurs que ce semestre, où de nombreux cours malheureusement ne le sont pas, par manque d'envie de certains professeurs.

Simon CORDONNIER

Merci. J'ai tout simplement une question rapide sur l'accès aux locaux pour les doctorants, sur lequel il me semble régner un certain flou encore pour les chercheurs. Suite à leur demande, un certain nombre de bâtiments ont été ouverts dans des conditions spécifiques, sur validation de la direction scientifique, avec une remontée d'informations qui a été prévue — ce n'est pas complètement clair pour moi si... je ne suis pas sûr d'avoir bien compris si cette remontée d'informations concerne également les doctorants, ou s'il y a une autre procédure qui est mise en œuvre pour qu'ils puissent accéder aux espaces de travail au 27, rue Saint-Guillaume, ce qui avait été envisagé, me semble-t-il. En sachant que c'est une très forte demande de leur part, puisque beaucoup d'entre eux, comme le reste des étudiants d'ailleurs, mais il se trouve que l'article 34 du décret du 29 octobre ouvre la possibilité pour les doctorants de venir dans les laboratoires et les unités de recherche, ce qui n'est pas le cas pour le reste des étudiants malheureusement. Donc, voilà : comment cette remontée d'informations est prévue pour les doctorants ? Dans quelles conditions exactement peuvent-ils accéder ? Je pense que ça mériterait une clarification et une communication à leur égard. Je vous remercie.

Bénédicte DURAND

Alors, sur la question de la troisième année actuelle et de la troisième année future, c'est sans doute le segment de notre offre pédagogique qui est le plus perturbé par la crise sanitaire. Et je dois dire que les actuels étudiants de troisième année et les étudiants de deuxième année font preuve d'une force de caractère et d'une capacité à la résilience particulièrement remarquables, et je veux le saluer, même si ça ne nous exonère en rien des efforts que nous devons faire pour répondre à leur attente — qui est double, qui est celle d'avoir une vraie année universitaire, une vraie année de formation, et en même temps être accompagné dans la frustration que nous ne réparerons jamais complètement totalement, de ne pas avoir pu faire une année complète d'expérience internationale. Mais au fond, finalement cette crise, elle a un prix pour beaucoup de nos concitoyens, et cet empêchement de mobilité, il est évidemment à accompagner de façon très étroite.

Alors, sur les questions précises que vous avez posées, vous dire que, oui, le stage pourra être une solution d'un deuxième semestre, dans des conditions qui restent encore à préciser, en fonction de la manière dont la demande étudiante sur les universités partenaires se construit. Vous imaginez bien qu'en ce moment, le Collège Universitaire et la direction des affaires internationales, qui sont en charge de ce dossier, travaillent, semaine après semaine, dans des situations qui sont parfois évolutives, à construire cette offre partenariale, qui a été réduite, qui a été divisée par deux, et qui vous a fait vivre l'annonce selon laquelle vous ne pourriez faire qu'un semestre académique international avec un partenaire. Nous construisons, comme vous le savez, en plus de cette possibilité de stage, la possibilité pour les étudiants de choisir un semestre Sciences Po, pour lequel — pour répondre à la première question posée — nous souhaitons que toutes les conditions d'accueil, qui seront celles de tous vos camarades au printemps prochain et dans les mois qui viennent, soient équitables, soient les mêmes. Donc, au fond, la question du partage du présentiel, du partage de l'espace, c'est une question à laquelle nous devons répondre pour ces étudiants aussi de troisième année qui seraient dans un semestre Sciences Po, au nom du choix que nous avons fait dès les premiers jours de la crise de partager le poids de cette crise ensemble, de façon solidaire, et nous ne quitterons pas cette ligne. Et effectivement, lorsque l'espace en présentiel pourra se rouvrir à l'ensemble de la communauté étudiante, nous considérerons que les étudiants de troisième année sont des étudiants que nous devons aussi accueillir. En sachant qu'évidemment, ils constituent une masse d'étudiants supplémentaire que notre institution d'habitude ne reçoit pas, puisqu'ils sont par nature hors les murs, et que du coup, ça réduit la possibilité d'accueil en présentiel de leurs camarades des autres années. Mais de notre point de vue, étant donné le poids déjà qu'ils ont payé d'éloignement de nos campus, ils constituent encore une fois une cohorte sur laquelle nous devons veiller particulièrement, et d'une certaine manière dans l'accès au présentiel de façon prioritaire. Ce sont des principes généraux que j'énonce ici, qui doivent encore être précisés par un travail qu'est actuellement en train de mener, encore une fois, le Collège Universitaire et sa doyenne, en lien avec la direction des affaires internationales, mais sachez que les nouvelles vont arriver très progressivement, précisant, dans les jours et les semaines qui viennent, ces questions-là.

Sur la question de la prise en compte du semestre — alors, là, il y a un débat très nourri, parce que je vous donne juste cet élément : il se trouve qu'il y a quelques semaines, juste avant la fermeture, je me trouvais à Poitiers en discussion avec un groupe de deuxièmes années du campus de Poitiers, qui réclamaient à corps et à cris qu'on prenne en compte le deuxième semestre de première année. Donc, il y a un grand débat sur cette question-là, et l'argument était : « nous nous sommes accrochés, nous avons travaillé. En plus, ce semestre, il faut bien le dire, il a été, du point de vue de l'évaluation, particulièrement bienveillant. Donc, il est finalement soit neutralisé, soit plutôt au bénéfice des étudiants, donc on tient absolument à ce qu'il soit pris en compte dans notre dossier de troisième année ». Donc, vous voyez qu'il peut y avoir des débats sans fin sur la question de : est-ce que c'est juste ou pas de prendre en compte ce premier semestre ? Ce qu'on sait, nous, du point de vue de la scolarité, sous le contrôle de la directrice de la scolarité, c'est que ce semestre, il a été compté au très grand bénéfice, et avec une énorme bienveillance à l'égard des étudiants, et qu'au fond, le fait qu'il soit dans le dossier de troisième année ne défavorisera sans doute pas les étudiants.

J'ajoute par ailleurs que tout ce cadre-là, il faut le prendre avec beaucoup de distance. Parce qu'au fond, la compétition, je sais bien qu'elle est très vive, qu'elle est très aiguë, au regard du départ en troisième année d'habitude. Elle est évidemment, dans le contexte, tout à fait bouleversée. Et un certain nombre de vos camarades vont choisir leur troisième année dans un cadre mental, je dirais, très différent de ce qu'il se passe d'habitude. Et donc, je crois qu'il faut qu'on prenne avec beaucoup de distance et beaucoup de philosophie cette question du classement des étudiants au regard de leurs vœux. Parce qu'au fond, le travail de classement académique va être étayé et accompagné d'un regard très individualisé sur chacun de vos projets. Puisque cette troisième année étant nécessairement très bouleversée dans sa composition, dans son déroulement, dans son articulation entre expérience académique, expérience de stage, stage recherche, stage en entreprise, stage en organisation, ou semestre Sciences Po, je crois qu'il va falloir travailler sur le projet individuel de l'étudiant plus que jamais, bien au-delà de la question de sa performance pendant deux, trois semestres. Vous voyez, je crois que ce n'est vraiment

pas du tout la question centrale dans notre regard. Et encore une fois, sur cette question des semestres pris en compte, sachez que le débat est encore très vif parmi vos camarades.

Pour répondre à la question de Raphaël ZAOUATI, nous sommes sur un semestre prochain envisagé avec, quand ce sera possible et si le déconfinement nous est proposé, plus important qu'au semestre précédent, dans des conditions sanitaires sans doute toujours extrêmement fortes et nécessaires au regard des évolutions de ce virus, dont on voit bien qu'elles peuvent être très erratiques, et avec des rebonds qui sont aussi soudains que surprenants. Donc, effectivement, il faut que nous restions sur une dynamique de très grande prudence. Avec une grande inconnue, au regard de tout ce que vous disiez, Raphaël, sur l'hybridité, c'est : combien d'étudiants vont choisir de nous rejoindre après la césure de l'intersemestre ? Et effectivement, là il faudra aussi qu'on s'adapte, qu'on adapte notre format pédagogique en fonction de cette absence/présence, et des effectifs qui seront effectivement sur nos campus. Mais le principe est bien posé par le message que j'ai envoyé, et aussi par celui qui a été envoyé à ce jour par les doyens et doyennes de vos écoles : essayer de faire plus de présentiel au semestre prochain. Toujours en se disant qu'il y a des populations étudiantes qui en ont moins eu que d'autres, ou qui sont plus en attente et plus en besoin que d'autres. Et évidemment, on pense aux premières années, évidemment, et on pense aux primo-arrivants dans Sciences Po, qui ne connaissent pas notre institution et qui ont un impératif besoin de rencontrer leurs camarades et leurs professeurs dès que c'est possible. Parce qu'évidemment, vous l'avez compris, notre modèle est un modèle qui fait vivre le présentiel autant qu'il est possible, dès qu'il est possible. Voilà. Donc, c'est vraiment la philosophie qui est la nôtre. Je crois qu'aujourd'hui, on est prêt, y compris dans le diagnostic que nous faisons de ce qui ne va pas. Et dans ce qui ne va pas, on voit aujourd'hui notamment la question de l'organisation du travail étudiant, des journées étudiantes, dans des tunnels Zoom parfois interminables, est une question forte, qu'on a déjà commencé à travailler d'ailleurs avec les organisations représentatives étudiantes, et qu'on va continuer à travailler pour être plus attentifs, encore une fois, au rythme, et donc à la santé de nos étudiants. Voilà sur ce sujet-là.

Sur le sujet des doctorants, c'est un sujet qu'on est en train de finaliser, mais je laisse peut-être Frédéric MION vous répondre à ce sujet.

Frédéric MION

Merci. Comme ça, ça permet à notre directrice de la formation de reprendre son souffle, et je viens un instant à son secours, en remerciant monsieur CORDONNIER de sa question, en lui disant que dans les remontées que le directeur scientifique a sollicitées de la part des directeurs de centres, étaient concernés de la même manière les chercheurs et les doctorants. Et donc, nous avons d'ores et déjà des doctorants qui ont fait savoir, par l'intermédiaire de leurs directeurs de thèse ou de leurs directeurs de centres, qu'ils avaient besoin de pouvoir accéder à leurs bureaux, soit pour utiliser des postes informatiques donnant accès à certaines bases de données, soit pour pouvoir utiliser un certain type de documentation disponible uniquement dans leurs locaux. Si les choses ne se sont pas passées de telle manière pour votre centre, il est tout à fait temps pour les doctorants de faire remonter leurs besoins, par les directeurs de centres ou les secrétaires généraux vers le directeur scientifique, qui comme il l'a fait pour l'ensemble de ces demandes, les expertisera pour voir comment on peut y répondre au mieux.

S'ajoute à cela le fait que, bien sûr, les doctorants comme l'ensemble de notre communauté de salariés, de chercheurs et d'étudiants ont accès aux espaces de bibliothèques actuellement ouverts, sur réservation, comme vous le savez, avec une jauge adaptée — et pour l'instant, les capacités sont loin d'être saturées.

Ils ont enfin la possibilité d'accéder à des salles spécialement aménagées, pour permettre à ceux, étudiants ou pas étudiants, qui ont des problèmes de connexion ou des difficultés à travailler de chez eux, de venir travailler au 27, rue Saint-Guillaume.

Jeanne LAZARUS

Merci. Je voudrais juste revenir sur la question des notes du deuxième semestre de l'année dernière, parce que les enseignants, dont je faisais partie, avaient vraiment — et c'était aussi le message qu'on avait fait passer aux étudiants — compris que les notes ne seraient pas utilisées pour la troisième année. Je pense qu'on avait dû recevoir ce message ; je n'ai pas sous les yeux de mail ou de document l'indiquant, mais je suis à peu près certaine que cela avait été le message de l'année dernière. Donc, je trouve un tout petit peu gênant de revenir dessus, alors qu'on avait cela en tête aussi dans les choix d'examens et les modes de validation que nous avons mis en place. Je m'associe à cet étonnement. Je vous laisse peut-être répondre, juste une seconde, et après madame BOUDINET voulait dire deux mots aussi.

Bénédicte DURAND

On va préciser cela autour de la doyenne du Collège Universitaire. Effectivement, c'est ce que j'avais en tête, mais je voulais néanmoins rappeler à ce Conseil qu'il y a un certain nombre de débats au sein même de la communauté étudiante, et que l'argument selon lequel les étudiants se sont beaucoup accrochés et ont fait le mieux possible pendant ce semestre-là aussi est un argument — on ne peut pas complètement passer par pertes et profits. Mais en effet, de toute façon, pour cette affectation en troisième, c'est le sens de ma réponse tout à l'heure, l'idée est vraiment d'organiser un suivi le plus individualisé possible, au regard de la performance passée et au regard du projet à venir. Mais, Myriam, tu veux peut-être ajouter un point ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Oui, je confirme que cet engagement va être tenu, une communication est en train d'être travaillée par la DAI et le Collège Universitaire, donc ça ne devrait plus tarder. Effectivement, il y a eu une demande concernant le relevé de notes annuel, comme il se fait chaque année, sans précision sur la partie qui serait prise en compte. Mais il n'y a pas de raison de ne pas respecter — modulo ce que vient de dire Bénédicte DURAND et qui a vraiment du sens au niveau pédagogique — de ne pas respecter l'engagement de l'institution sur ce point.

Mathéa BOUDINET

Oui, bonjour. Du coup, je profite de cette occasion pour me présenter : je suis Mathéa BOUDINET, élue au Collège Doctorant. Je souhaitais répondre à un point abordé par monsieur ZAOUATI concernant l'enregistrement des cours. Cette question a été abordée au sein des doctorants, mais elle concerne d'une manière générale l'ensemble des enseignants et des enseignantes. Il avait notamment été évoqué des craintes vis-à-vis du droit à l'image et du contenu original de notre cours, et nous voyons mal une obligation générale d'enregistrer nos cours. Nous ne sommes pas fondamentalement contre un enregistrement vidéo ou audio de ceux-ci, mais forcer la main des enseignants et enseignantes vis-à-vis de cet outil n'est pas envisageable, notamment vis-à-vis des questions légales de droit à l'image. Il faut que ce soit en fait en concertation et en bonne intelligence. Voilà, je voulais juste rappeler cela.

Thomas LE CORRE

Je serai particulièrement rapide. Je souhaitais juste revenir sur les aspects un peu plus généraux de la fin du semestre, pour recontextualiser un peu ce qu'il se passe pour la communauté étudiante. Le contexte, c'est que la situation est quand même relativement similaire au premier confinement. Notre connexion internet n'a pas évolué depuis que nous sommes confinés, le nombre de personnes dans notre foyer n'a pas bougé, nous n'avons pas accès à la bibliothèque de Sciences Po, etc. Par contre, le changement par rapport à la situation du dernier semestre, c'est que notre charge de travail et notre charge mentale a été en grande augmentation. On passe plus de temps devant nos écrans, on n'a pas de cours qui ont été supprimés, donc on fait des tunnels sur Zoom, effectivement. Et surtout, avec le décalage du calendrier universitaire, la semaine 13, qui nous permettait de préparer nos examens, a disparu. Ce qui met les étudiants dans une situation d'angoisse et de frustration assez importante.

Et donc, nous, en tout cas, du côté des remontées qu'on a du côté des étudiants, à l'UNEF, on a trois objectifs principaux pour la fin du semestre. À court terme, c'est réduire le temps passé devant les écrans ; essayer de trouver des moyens, notamment en concertation avec les équipes pédagogiques, pour avoir des contenus de cours qui permettent de ne pas enchaîner 8 ou 10 heures de Zoom par jour. D'ici la fin du semestre, c'est d'essayer de réduire considérablement la charge de travail, notamment en termes de rendus et d'attendus, sans pour autant alléger l'excellence qui fait la caractéristique de notre établissement. Ce sont des choses toutes bêtes, mais on est censé, malgré le fait qu'on soit confiné, faire 30 heures de parcours civique libre en deuxième année : ce n'est absolument pas possible. Ce n'est absolument pas gérable. Et puis, d'ici la fin du semestre, retrouver des modalités d'examen équitables, avoir un temps suffisant pour déposer les rendus lors des épreuves en temps limité, permettre des aménagements aux étudiants qui sont en grande difficulté, éviter les incohérences entre les programmes — on pense notamment, sur le campus euroaméricain et euroafricain, on a de grandes incohérences pour des étudiants qui font partie des mêmes cohortes — et puis mettre à disposition aux étudiants qui sont en grande précarité numérique un certain nombre de choses, des clés 4G par exemple, pour qu'on puisse s'en sortir.

Le climat est très anxiogène, on a vraiment besoin de réponses très, très rapides, parce que les échéances arrivent vraiment très vite. Et on a d'énormes retours de la communauté étudiante très, très vifs, qui dépassent d'ailleurs les sphères syndicales.

Thimothée BULTINGAIRE

Je ne vais pas m'étaler, mais je reprends totalement ce que vient de dire Thomas et l'UNEF sur la nécessité d'une baisse de la charge de travail, pour préserver la santé mentale des étudiants, pour éviter les situations de stress,

pour éviter les situations d'épuisement et de découragement — il y a besoin qu'il n'y ait pas d'examens en temps limité, ce n'est pas possible — pour préserver la santé mentale est étudiants. Et surtout que la situation est peu ou prou la même qu'en mars, avril et mai de l'année dernière, avec peut-être encore plus de précarité étudiante, et encore peut-être plus de découragement face au fait que la situation sanitaire ne va pas s'améliorer de sitôt.

Stacy ALGRAIN

Bonjour à toutes et à tous. Merci, Madame la Présidente. C'est la première fois que je prends la parole durant ce Conseil, donc je tiens à me présenter : Stacy ALGRAIN, je suis étudiante en Master politiques environnementales à PSIA, et je suis également élue NOVA. Ma question concerne la situation des étudiants et étudiantes en Master, dont une partie souhaite aujourd'hui réaliser une césure, dans cet objectif de se professionnaliser. En effet, on a récemment reçu un mail de l'administration nous informant de la nécessité de fournir une preuve d'une activité de minimum trois mois afin de valider ce processus de césure. Or, on le sait, les conditions aujourd'hui sont très compliquées, et rendent donc les processus de stage, de validation de l'expérience en entreprise et hors les murs beaucoup plus longs. Donc, je souhaitais savoir ce que l'on pouvait faire pour apporter un peu plus de flexibilité à cette démarche de césure.

Samuel KHALIFA

Rebonjour à tous, je vais en fait un peu en suivi par rapport à ce qui a déjà été évoqué, notamment sur les modalités de l'enseignement du semestre prochain, savoir un petit peu si on va avoir quelque chose qui va rentrer dans une pérennisation de l'hybridation de l'enseignement à distance, ou d'un présentiel, ce qui me paraîtrait problématique — ce qui paraîtrait problématique à partir de janvier, mais ceci sera bien évidemment à voir en fonction du contexte sanitaire. Il y a aussi certaines réserves qui m'étaient parvenues de la part des enseignants vacataires, notamment de langues, concernant l'enregistrement de ce qui avait été de leurs cours, cela fait évidemment référence au droit à l'image, donc je vous laisse aussi voir cette précision-là. Merci beaucoup.

Antonin FERREIRA

Merci. Alors, ma question, très rapidement, c'était, comme ça a été évoqué auparavant par d'autres représentants étudiants, sur la santé mentale, et particulièrement l'augmentation des troubles dépressifs dans l'ensemble de la population, parce qu'il y a deux jours, ou trois jours, je crois, Santé publique France a publié un rapport qui pointait le fait que 21 % des Français présentaient aujourd'hui, pendant le second confinement, des troubles dépressifs — contre 10 % fin septembre dernier. Ce qui est assez alarmant, et on sait que les 18-24 ans sont plus touchés que les autres populations. Donc, c'était pour savoir si Sciences Po avait mis en place des mesures et avait des réponses concrètes pour les étudiants, notamment pour ceux qui sont isolés et loin de leurs familles, pour répondre à une éventuelle détresse psychologique dans cette période. Merci.

Bénédicte DURAND

Comme l'a souligné le directeur, j'ai déjà beaucoup trop parlé, donc je vais partager la parole avec Sébastien THUBERT et Myriam DUBOIS-MONKACHI, qui sont vraiment à la manœuvre sur toutes ces questions-là — dont on a bien, bien conscience, sachez-le. On est très — d'ailleurs grâce aux remontées que vous nous faites régulièrement et grâce aux échanges qu'on a régulièrement sur ces sujets. Je dirai juste un petit mot d'introduction à la réponse : flexibilité, oui, laisser-aller, non. Parce qu'il en va à la fois de la motivation de l'ensemble de nos communautés, de la motivation des étudiants. Donc, effectivement, on sera ouvert à toutes les flexibilités, mais on a absolument besoin de construire aussi avec vous un cadre qui fasse sens, qui pose une exigence et qui vous permette d'être aussi fiers des années que vous passez à Sciences Po que l'ont été avant vous vos camarades. Sébastien et Myriam ?

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Peut-être sur la question de l'organisation de la scolarité, des examens, du calendrier — effectivement, la question des évaluations a été posée dès le début du semestre, qui a été, comme vous l'avez dit, décalé de deux semaines, pour favoriser le contrôle continu, aux dépens des évaluations qui ont lieu en milieu de semestre et en fin de semestre. Et en effet, on commence à voir une répartition un peu trop concentrée de ce contrôle continu, qui vient se percuter avec les évaluations classiques des galops et des examens, dans une partie de l'année où, vous avez absolument raison, la semaine qui était réservée aux révisions et aux rattrapages a finalement disparu. Mais sachez que non seulement il y a eu une information très constante des enseignants via les équipes pédagogiques, mais aussi, le résultat, c'est que comme nous regardons le calendrier des galops et des examens, nous nous apercevons que le nombre de galops et d'examens a été divisé par trois ce semestre. Donc, cela veut bien dire qu'il y a eu une

prise en compte de cette nécessité de ne pas trop alourdir la fin d'un semestre particulier, et de développer le contrôle continu. Ça, c'est la première chose.

Concernant la qualité de l'examen, et notamment la question de la durée limitée. Ce sont des sujets qui sont remis aux enseignants, c'est l'autonomie totale, la liberté académique de nos enseignants de choisir la manière d'évaluer leurs étudiants. Sachant qu'ils le font dans un contexte de double campus. Beaucoup d'entre eux, en tout cas pour ceux que j'ai déjà vu passer, notamment concernant les galops, ont fait des sujets différents, ont laissé une plage un peu plus longue, permettant aux étudiants de composer sur une durée de 12 heures, par exemple, pour les exemples que j'ai en tête. Mais c'est vraiment un sujet qui est à la main des enseignants. Et je peux vous dire, pour avoir eu aussi des retours des écoles, que beaucoup d'enseignants cherchent à s'adapter le mieux possible à cette nouvelle conception du double campus, qui peut être perturbante au moment des enseignements — on l'a vu, avec beaucoup d'interrogations... enfin, quelques interrogations sur le format hybride, mais aussi, bien entendu, au moment des évaluations. Et comme le disait tout à l'heure madame la présidente, le format de l'enseignement et sa qualité ont un lien très fort avec les évaluations.

Donc, je pense que sur ce sujet-là, on doit faire confiance aux enseignants. Mais nous sommes, à l'administration, tout à fait disposés à mettre les moyens à la disposition des étudiants, et notamment les moyens techniques, puisque nous avons proposé, notamment pour les galops, aux étudiants qui étaient à proximité des campus de venir passer leurs galops sur site. Nous avons eu très peu de réponses sur ce sujet-là. Et nous avons aussi — ça, vous le savez, puisque madame CABIDDU, directrice de l'accueil et de l'accompagnement, vous en parlé — mis à disposition des étudiants qui avaient encore des problèmes de connexion, ce qu'on peut tout à fait concevoir, des outils, notamment des clefs 4G, ou un accompagnement pour améliorer la qualité de leur réseau.

Sur la question de la santé, je vais passer la parole à Sébastien THUBERT, et sur la question de la précarité et de l'isolement, mais sachez que le pôle santé, dans le cadre du confinement, a la possibilité de recevoir les étudiants. Et tous les campus en région ont maintenu leur activité sanitaire. À Paris comme sur les campus en régions, les médecins reçoivent, en présentiel, ou via des visioconférences ou des appels téléphoniques, les étudiants qui le demandent. Et la réalité est qu'il y a beaucoup de demandes. Effectivement, le mois de novembre est un mois compliqué, un mois de novembre dans un contexte national et international très compliqué aussi. Donc, le nombre de consultations augmente, de la même manière que le réseau médical français, national, notamment les psychologues et les psychiatres, n'a pas de réactivité suffisante pour absorber les demandes. Donc, nous avons aussi, pour pallier ce problème qui est structurel finalement, en raison de la manière dont le contexte l'exacerbe, mis en place des conférences, qui ont lieu tous les jeudis, conférences où l'administration s'ouvre à ses étudiants, et avec des invités, abordent des questions de vie étudiante. Et notamment, la question de la santé sera abordée très bientôt, avec une invitation des praticiens du pôle santé et des spécialistes de cette question, qui bien sûr nous interpelle grandement au sein de l'administration.

Sur la question précarité et isolement, Sébastien THUBERT.

Sébastien THUBERT

Merci, Myriam. Pour compléter ce que tu disais, effectivement, sur la mobilisation des pôles santé, et même le renforcement en fait de l'accompagnement mis en place, rappeler et saluer l'engagement de l'ensemble des équipes enseignantes et des personnels aussi des équipes pédagogiques, qui sont vraiment en premier contact et première ligne des étudiants, et qui font aussi en quelque sorte un travail d'accompagnement et d'écoute, mesurent bien la difficulté à l'heure actuelle de ce confinement. On est à plus de 8 mois du début de la crise sanitaire, parfois 10 pour ceux qui étaient en troisième année l'année dernière, et donc on voit bien aussi une fatigue dans cette situation que nous partageons tous. Et donc, nous essayons au maximum de pallier les difficultés qui peuvent se faire jour, et effectivement, une fatigue qui peut être ressentie, et du coup notre volonté de renforcer effectivement les actions de bien-être que nous faisons. Et notre enjeu est de regagner la temporalité. Et on le voit bien dans les échanges avec les étudiants, et vous l'avez souligné, ces tunnels éventuellement de Zoom — mais ce n'est pas forcément que de Zoom, ce tunnel en fait de travail dans la journée, où finalement on se plonge dans son travail peut-être à 8 heures du matin, et on relève la tête, il est 20 heures. Et on a pu désarticuler un peu son temps de vie, etc., qui avec les transports habituellement, avec les interactions sociales, etc., font qu'il y a un séquençage qui est fait, et peut-être une sensation différente de la charge de travail. Et je pense que l'ensemble des enseignants et personnels de Sciences Po ont un vécu, des fois, qui peut être similaire.

Donc, nous avons œuvré à mettre en place un certain nombre... de renforcer notre offre, entre guillemets, d'activité en ligne, même si c'est contraire avec ce que je viens de vous dire, où on a mis en place des activités de bien-être, qui peuvent être de la sophrologie, etc., en libre accès, et j'allais dire sans engagement. Et on a vu un engouement, plus de 600 étudiants qui participent chaque semaine à ces activités-là. Et l'enjeu en fait est de permettre des repères temporels, sur des horaires toujours récurrents, toujours dans une interaction et en tout cas une mobilisation très active. Et nous travaillons en ce sens pour préparer le semestre prochain, et nous allons le

faire aussi avec les associations, pour, à l’instar en fait d’un emploi du temps de cours, il y ait aussi la possibilité d’une visibilité d’activités de vie de campus dans lesquelles les étudiantes et étudiants vont pouvoir s’inscrire, pour aussi favoriser, et on le sait, les interactions sociales. On sait que c’est essentiel pour poursuivre et être en capacité de réussite. Et on sait qu’il a été difficile, et on l’a même vu dans les périodes où il n’y avait pas de suspension de l’accueil étudiant, où on n’était pas en confinement, que la vie de campus était très différente, et qu’on utilisait les campus d’une façon... voilà. Et donc, nous, on va essayer de reconquérir aussi cette vie-là, et en tout cas, on y travaille. Depuis la première semaine, du coup, du confinement, et de rentrée, nous avons réactivé un certain nombre de dispositifs, notamment les formulaires d’autosignalement des étudiants en situation d’isolement à leur domicile — 90 étudiants se sont rapprochés de nous, et ça nous permet d’être en contact régulier avec eux et de pouvoir éventuellement les orienter, s’ils le souhaitent, vers le pôle santé, ou même vers le pôle d’accompagnement social, que l’ensemble des services d’accompagnement social de la direction de l’accueil et de l’accompagnement sont mobilisés et permettent du coup d’accompagner les étudiants qui en ont besoin sur les améliorations de conditions de vie.

Et nous lançons — pour l’instant nous l’avons fait un peu discrètement, et demain nous ferons une communication spécifique sur un programme de mentorat entre promotions de Sciences Po, entre étudiants, qui s’appelle Ariane, et qui permettra aussi de renforcer ce lien entre étudiants et étudiantes. Pour l’instant, une centaine d’étudiants y participe, ce qui nous a permis un certain nombre de réglages, et on va essayer de le développer dans les semaines qui viennent pour jouer cette [coupure - 2.42.18.1].

Jeanne LAZARUS

Monsieur THUBERT semble avoir des petits problèmes de connexion. On va arrêter là cette discussion. Merci beaucoup pour vos questions, et pour toutes les réponses que vous nous avez apportées. Evidemment, ce sont des discussions en cours, et nous aurons l’occasion d’actualiser tous ces sujets au fur et à mesure.

Il nous reste à traiter la question du changement de nom de l’École Doctorale, et donc c’est madame STREHO, la directrice exécutive de l’École Doctorale, que je prie de nous excuser pour ce retard, qui va nous expliquer de quoi il s’agit.

VI. PRÉSENTATION DU PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE L’ÉCOLE DOCTORALE

Imola STREHO

Merci, Madame la Présidente, chers Membres du Conseil de l’Institut, le Doyen et les instances de l’École Doctorale sollicitent votre accord pour le changement de nom de notre école. Cette volonté découle d’un constat de manque de lisibilité, puisque l’École Doctorale forme des étudiants en Master, délivre des diplômes de Master, ce qui est source parfois de longues discussions avec les candidats, avec nos partenaires, et avec aussi parfois les ministères. Notre objectif avec ce changement de nom est d’apporter plus de clarté, et aussi une adéquation entre le nom et ce que nous faisons.

Le choix du nouveau nom serait « École de la Recherche ». Ce nouveau nom permet de désigner très simplement ce que nous faisons, en l’occurrence accompagner la formation aux savoirs, aux méthodes, aux démarches en sciences sociales de nos étudiants, aussi bien au niveau Master que Doctorat.

De ce fait, notre programme reste inchangé. L’approche demeure disciplinaire dans ces deux cursus. Les formations disciplinaires continuent à être irriguées par les axes de recherche transversaux portés par l’institution. Ces formations continuent de se faire dans le cadre interdisciplinaire spécifique à Sciences Po, avec une attention particulière portée sur la rigueur des méthodes.

L’offre de formation demeure inchangée et va pouvoir être encore mieux portée par ce nom, « École de la Recherche de Sciences Po », ou « Sciences Po School of Research », qui continue d’avoir comme enjeu la formation de spécialistes capables de produire des connaissances inédites et rigoureuses dans le monde actuel et futur.

Ce que je voudrais vous dire, un point très important, c’est que l’École Doctorale 234 ne disparaît pas. Cette École Doctorale est celle qui accréditée au sein de notre établissement pour délivrer les titres de docteur et de HDR, et cette École Doctorale 234 va donc se retrouver logée au sein de l’École de la Recherche.

Merci.

Simon CORDONNIER

Je suis désolé, je sais que l'heure avance énormément, mais — merci, Imola, pour cette présentation, et puis, on a bien reçu la note. Alors, sur le fond, aucun — enfin, on partage évidemment ce souhait de changement. Ça m'interroge quand même sur ce que ça dit des autres écoles ; le fait d'avoir une école de la recherche, au singulier, à Sciences Po, est-ce que ça ne laisse pas un peu entendre... alors, ce n'est pas du tout une question pour l'École de la Recherche, c'est peut-être plus une question pour madame DURAND. Comment laisser voir le fait que dans les autres écoles aussi, on a vocation à minima à irriguer les enseignements par la recherche, et peut-être à créer des passerelles dont il a été question depuis un certain nombre d'années, et dont je sais qu'elles sont, pour certaines, en cours d'élaboration, entre d'autres écoles et l'École de la Recherche pour mener, dans certains cas, au doctorat ? Enfin, voilà, j'ai juste une petite interrogation sur le fait que ça peut laisser penser que la recherche, du coup, ne se fait qu'à cet endroit-il, ou en tout cas ne se partage qu'à cet endroit-là, ce qui me semblerait problématique. Merci.

Bénédicte DURAND

Une réponse très rapide. C'est très pertinent, il y a une forme de polarisation de l'activité de recherche dans cette école. Pour autant, moi, je le conçois plutôt comme un point de départ intéressant à la visibilité de la matrice académique de notre institution en termes de formation – formation des masterants, puis formation des doctorants. Et une fois cette question réglée, nous serons encore plus en situation de mettre l'École Doctorale dans cette position matricielle au regard des autres écoles, et de travailler la question des flux, des passerelles des étudiants diplômés des autres écoles vers une formation doctorale. Je crois que l'un n'empêche absolument pas l'autre.

Par ailleurs, on a une École d'Affaires Publiques, et les affaires publiques se traitent dans d'autres écoles. On a une École d'Affaires Internationales, et l'international est partout dans les autres écoles. Je crois qu'il faut accepter, d'une certaine manière, que le nom ne dise pas tout du projet de l'école, et qu'il y a des choses dont le nom ne dit rien, et qui pour autant existeront.

Donc, je crois que c'est une étape intéressante de clarification de ce que fait l'École de la Recherche aujourd'hui, et ça va permettre maintenant de travailler sur les interfaces de façon plus efficace.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Je vous propose de mettre au vote ce changement de nom. Pour gagner un peu de temps, Madame GASMI, on va seulement appeler les abstentions et les votes contre, en présumant que ceux qui ne s'expriment pas votent pour. Est-ce que vous pouvez nous rappeler les procurations ?

Ismahane GASMI

Monsieur LE CORRE donne procuration à madame PICART, monsieur GROS et madame LEMARDELEY à vous-même, et monsieur RUGGIU à monsieur CHATRIOT.

Jeanne LAZARUS

Merci. Y a-t-il des votes contre ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Non plus. Donc, ce changement de nom est adopté à l'unanimité.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable au changement de nom de l'École Doctorale à l'unanimité des votants.

Imola STREHO

Merci beaucoup.

VII. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SÉANCES DU 9 ET 28 AVRIL, 26 MAI, 22 SEPTEMBRE ET 13 OCTOBRE 2020

Jeanne LAZARUS

Le dernier point que nous avons à traiter, c'est l'adoption des procès-verbaux des séances du 9 et 28 avril, 26 mai, 22 septembre et 13 octobre. Nous avons un retard conséquent qui va être réparé. L'un de ces procès-verbaux n'est pas complet, c'est celui du 30 juin. Nous allons décaler à la séance prochaine son adoption, puisqu'une partie de la discussion, celle qui concernait les admissions n'est pas dans le procès-verbal qui nous est présenté. Donc

nous ne le voterons pas. En revanche, pour l'ensemble des autres, y a-t-il des points, des questions ? Non, pas de remarques ?

Stacy ALGRAIN

Côme AGOSTINI avait envoyé un mail avec quelques modifications à réaliser sur les procès-verbaux, je ne sais pas si elles ont été prises en compte ou pas du tout.

Ismahane GASMI

Oui, elles seront prises en compte.

Stacy ALGRAIN

Parfait, je vous remercie.

Jeanne LAZARUS

Merci. Donc, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Les procès-verbaux sont donc adoptés à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil de l'Institut adopte les procès-verbaux des séances du 9 et 28 avril, 26 mai, 22 septembre et 13 octobre 2020 à l'unanimité des votants.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Jeanne LAZARUS

Nous passons donc aux questions diverses. S'il n'y a pas de questions diverses, je vais lever la séance d'aujourd'hui, vous remercier beaucoup pour votre participation active — non, pardon, Monsieur WERB ?

Ethan WERB

J'aimerais vous faire part d'une réflexion. En exergue de mon propos, j'aimerais vous remercier pour ces discussions constructives autant qu'instructives.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de l'Institut, nous parlons de démocratie tout au long de ce Conseil de l'Institut, et je pense que celle-ci prend tout son sens à la lumière des événements qui agitent le monde, bien au-delà de notre assemblée, mais qui pourtant nous y ramènent. Et un peu plus particulièrement, un dont vous êtes toutes et tous familiers, je pense aujourd'hui à Fariba ADELKHAH, qui ne peut ni être présente dans les murs de Sciences Po, qu'ils soient numériques ou physiques, qui doit subir la pire entrave au bien le plus précieux qui soit pour un être humain, et à plus forte raison pour une chercheuse : la liberté. Son combat, qu'elle mène depuis son arrestation en juin 2019, c'est aussi le nôtre, celui contre l'obscurantisme, contre l'arbitraire. L'arbitraire est au moral ce qu'est la peste au physique, disait Benjamin CONSTANT, c'est donc contre cette peste que nous nous battons, une bataille contre tous les directeurs de conscience du monde, tous les commissaires politiques qui ne cherchent qu'à museler et corseter, anéantir le savoir, et surtout sa découverte.

Je voudrais donc savoir si Sciences Po, dans la continuité des différentes actions qu'il avait menées ces deux dernières années, depuis juin 2019, comptait finalement réitérer, même dédier — je le souhaite — ce Conseil de l'Institut à son combat, et notamment à son assignation à résidence. C'était juste une réflexion que je m'étais faite, et que je comptais vous partager.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie de nous rappeler l'emprisonnement, la privation de liberté dont Fariba ADELKHAH est victime depuis maintenant plus d'une année, et dont le Conseil de l'Institut n'a cessé de rappeler le combat. Peut-être, Monsieur le Directeur, voulez-vous répondre.

Frédéric MION

Merci, Madame la Présidente. Et merci beaucoup, Monsieur WERB, de cette intervention, qui nous rappelle en effet, et c'est absolument essentiel, le sort inique que subit notre collègue Fariba ADELKHAH. Comme vous le savez, Fariba, depuis quelques semaines maintenant, est en régime de liberté surveillée, ou de détention aménagée, puisqu'elle est dans sa famille, sous un régime de surveillance par bracelet électronique. Les conditions de vie qui

sont les siennes se sont évidemment sensiblement améliorées par rapport à celles qui prévalaient lorsqu'elle était emprisonnée à la prison d'Evin. Son état d'esprit et sa santé sont bons.

Notre amie, notre collègue se porte donc bien, mais bien sûr ni elle ni nous ne pouvons nous satisfaire de cet état de semi-liberté, ou de liberté entravée qui est la sienne, puisqu'aucune perspective ne permet aujourd'hui d'envisager le retour complet à ses activités, et son retour en France. Le comité de soutien, avec Sciences Po, demeure donc extrêmement mobilisé. Les prochaines actions pourraient être organisées autour de la journée mondiale des droits de l'Homme qui, je crois, a lieu le 9 décembre, en lien sans doute avec la ville de Paris. Nous ferons connaître naturellement le plus vite possible le dispositif retenu. Et je voulais en effet vous confirmer que notre institution dans toutes ses composantes demeure totalement mobilisée pour obtenir la libération de Fariba, et pour lui apporter à distance tout le soutien qu'il nous est possible de rassembler.

Antonin FERREIRA

Merci beaucoup. Merci, Ethan, pour ces beaux mots et ces belles pensées. Sur le thème, justement, des libertés et du refus de l'obscurantisme, sur internet récemment, on a parlé d'une histoire que je ne connaissais pas, je ne sais pas si certains parmi vous la connaissez, celle de François DELIMAL, qui était un résistant de vingt ans, étudiant à Sciences Po, et qui est mort en mars 44 une fois arrêté par la GESTAPO. Suite à cette histoire qui a ému beaucoup de monde, je me suis renseigné auprès de la direction de Sciences Po, et on m'a expliqué qu'une salle portait son nom de 1951 à 1993, au dernier étage du 27 de la rue Saint-Guillaume, et qui suite à des travaux aurait disparu, remplacée, il me semble, par la salle de lecture René RÉMOND. Et sachant que c'est quand même une figure, je pense, et un symbole de l'engagement passé de certains étudiants de notre école au sein de la Résistance et dans divers conflits, est-ce qu'il ne serait pas possible et envisageable de pouvoir baptiser une salle ou un lieu d'études sur le futur hôtel de l'Artillerie en son honneur, et en l'honneur de tous ces étudiants qui sont morts pour la France, et notamment qui se sont engagés dans la Résistance ?

Frédéric MION

Merci, Monsieur FERREIRA, de cette intervention. Je découvre grâce à vous l'existence de cette figure de notre maison et de la Résistance. Nous allons bien sûr regarder le sujet de près. Nous sommes tout disposés à examiner les suggestions de ce genre, et à le faire de manière plus large, dans un contexte où nous allons devoir en effet repenser la dénomination d'un certain nombre de nos espaces. Donc, cette proposition sera dûment inscrite à notre ordre du jour. Merci beaucoup. Et je crois que monsieur CHATRIOT me rappelle qu'il s'agit d'un Compagnon de la Libération, et donc d'un membre de cette corporation dont le nombre était fini et s'amenuise de jour en jour : nous sommes fiers d'y compter l'un des nôtres.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Merci donc à toutes et à tous, et nous nous retrouverons le 1er décembre pour la commission des finances. Pour les nouveaux membres du Conseil, je vous rappelle que la discussion du budget se fait en deux temps : nous avons une réunion le 1er décembre qui sera consacrée uniquement à la discussion sur le budget, puis nous voterons le budget le 8 décembre. Je précise que l'ensemble des membres du conseil sont invités aux deux réunions.

Merci, et à bientôt.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 h 55.